



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : Dans le cadre d'une tradition solidement établie, pour la 39^e fois depuis sa fondation, les délégations des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont au rendez-vous annuel de la diplomatie internationale pour évaluer le bilan enregistré par la grande famille des Nations Unies depuis la précédente session de l'Assemblée générale, en référence à la mission assignée à l'Organisation, la mission de promouvoir la paix et le progrès dans le monde sur la base du dialogue constructif et de la coexistence pacifique.

2. Il ne s'agit pas d'un rendez-vous de pure routine ni d'un simple rite renouvelé automatiquement tous les 12 mois. La session annuelle de l'Assemblée générale est plutôt l'occasion idéale offerte aux Etats Membres pour confronter leurs idées face aux grandes et graves préoccupations de notre temps, en réaffirmant solennellement leur foi dans les objectifs de la Charte des Nations Unies. Et c'est dans cet esprit que la République rwandaise participera aux travaux de la présente session.

3. Dans la conjoncture actuelle, la communauté internationale est confrontée à plusieurs menaces majeures : les menaces qui relèvent de la multiplication des foyers de tensions ainsi que de la persistance de conflits face auxquels les tentatives de règlement et de médiation restent inopérantes, sans oublier celles qui découlent de la crise qui continue à miner l'économie internationale.

4. Face à ces menaces, seuls les efforts inlassables menés dans le cadre des objectifs de l'Organisation des Nations Unies permettent d'entretenir quelque optimisme quant à la perspective de voir s'instaurer une atmosphère plus sereine et plus harmonieuse dans les relations internationales.

5. Alors que, sur la plan politique, de lourdes hypothèques continuent de peser sur la paix et la sécurité internationales, sur le plan économique, la conjoncture reste marquée par un marasme qui s'éternise et s'aggrave au fil des ans.

6. Les répercussions négatives inhérentes à cette situation qui confine au drame pour les pays les moins avancés et pour lesquels les perspectives socio-économiques restent particulièrement sombres sont multiples. J'en citerai quelques-unes : l'inflation galopante, la détérioration constante des termes de l'échange, le lourd endettement qui préoccupe maints pays en développement, le ralentissement de la croissance économique, sans oublier les déficits et pénuries alimen-

taires auxquels sont confrontées diverses régions du globe, surtout le continent africain, hanté par le spectre de la faim, conséquence des aléas climatiques principalement.

7. L'ampleur et la gravité de ces problèmes, rendus plus aigus par les déséquilibres structurels qui caractérisent actuellement les relations internationales ainsi que par les velléités protectionnistes des pays industrialisés, appellent des solutions urgentes qui devraient avoir un caractère global et durable.

8. En collaboration étroite avec leurs partenaires du tiers monde, les pays riches et industrialisés devraient adopter de nouvelles stratégies en vue d'assurer la mise en œuvre de programmes et plans d'action mieux adaptés à l'objectif de promotion de l'essor économique des pays en développement qui, en fait, s'appauvrissent de jour en jour, et de réduction de l'écart qui se creuse progressivement à leurs dépens sur le plan économique.

9. Cet objectif constitue un défi. Il ne serait pas difficile et encore moins impossible de relever ce défi. C'est une question de volonté, de détermination et d'engagement politique qui se concrétiserait, notamment, par la stabilisation et la revalorisation des prix des produits de base et des matières premières sur les marchés internationaux, par la revalorisation — en volume et en qualité — de l'aide au développement en faveur, notamment, des pays les moins avancés, ainsi que par la réduction des taux d'intérêt pratiqués sur les marchés financiers internationaux.

10. Au-delà de ces mesures, l'objectif de relancer l'économie mondiale, en tenant compte des intérêts et des besoins de tous les partenaires, est tributaire des réformes structurelles et fondamentales qui s'avèrent nécessaires pour rendre le système actuel plus harmonieux et instaurer un nouvel ordre économique international, fondé sur une complémentarité et une solidarité agissante et effective.

11. Les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, négociations dont le principe a été décidé à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, restent le cadre approprié pour la promotion de ce nouvel ordre économique mondial.

12. Aussi faut-il déplorer que ces négociations globales n'aient pas encore été engagées, alors qu'elles devraient permettre d'adopter des dispositions concrètes en vue de promouvoir, dans le cadre d'une coopération mutuellement avantageuse et d'une solidarité plus concrète, le décollage économique des pays dits en développement et le développement continu de leurs partenaires du monde industrialisé.

13. C'est dans cet esprit que la République rwandaise attache beaucoup d'intérêt et d'importance au dialogue Nord-Sud dont la relance tant attendue correspond aux intérêts de toute la communauté internationale.

14. En dépit des efforts déployés par l'Organisation, notamment dans le cadre des tâches dévolues à ses agences spécialisées, telles que le PNUD, la CNUCED ou l'ONUDI, force est de reconnaître que ce dialogue est actuellement dans une impasse. Ainsi, la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984, a clos ses travaux sans aboutir à des résultats concrets, contrairement aux espoirs et à l'attente des pays en développement dont les besoins en matière d'industrialisation restent considérables, faute des transferts de capitaux et de technologie qui leur permettraient d'assurer la mise en valeur de leurs ressources naturelles.

15. Au-delà du dialogue Nord-Sud, le Rwanda attache beaucoup de prix à la promotion et au renforcement de la coopération horizontale entre les pays du tiers monde. Il adhère ainsi aux objectifs consignés dans le Plan d'action de Lagos, en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté en avril 1980 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, dans l'optique de promouvoir progressivement l'intégration socio-économique qui permettra à notre continent d'assurer son autonomie collective. De même, le Rwanda s'attache à développer constamment ses relations de coopération avec d'autres pays du tiers monde, aussi bien sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, notamment dans le cadre de la coopération arabo-africaine.

16. La crise qui mine l'économie mondiale et s'aggrave toujours davantage au fil des ans est, certes, généralisée. Son impact est cependant ressenti à des degrés divers, eu égard aux problèmes spécifiques qui en découlent ou qu'elle exacerbe pour tel pays, pour telle région et pour telle catégorie de pays.

17. C'est ainsi que les effets de cette crise sont particulièrement graves pour un pays qui, comme le Rwanda, figure dans le groupe des pays les moins avancés et qui est confronté à divers handicaps, tels que l'enclavement géographique sans accès direct à un port maritime, le manque de ressources naturelles et la raréfaction des terres arables — problème d'autant plus préoccupant que l'agriculture constitue la principale activité économique d'une population qui accuse un taux de croissance particulièrement élevé et sans commune mesure avec celui de la croissance économique.

18. Confronté à ces handicaps, le Rwanda compte, en priorité, sur l'effort national pour assurer le décollage de son économie, mais il s'avère que les moyens qui peuvent être ainsi mobilisés restent dramatiquement insuffisants face à l'ampleur de nos besoins. A titre d'exemple, nous sommes obligés de recourir à l'intervention de nos partenaires extérieurs dans une proportion de l'ordre de plus de 60 p. 100 pour financer la réalisation de la tranche prioritaire de notre plan quinquennal de développement.

19. Autant dire, dans ces conditions, que l'accroissement et la revalorisation de l'aide internationale au développement revêtent une importance cruciale pour un pays comme le Rwanda. Autant dire qu'il est préoccupé au plus haut point par la tendance de plus en plus marquée à la réduction des capacités de financement des organismes internationaux tels que le

PNUD ou la Banque mondiale — plus précisément sa filiale, l'Association internationale de développement — dont les interventions sont particulièrement appréciées par les pays en développement qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux conditions d'obtention de crédits aux taux du marché. Parallèlement, à de rares exceptions près, l'on assiste à la stagnation des ressources consacrées à l'aide au développement dans le cadre de la coopération bilatérale.

20. Dans ce contexte, peu de pays industrialisés ont pu concrétiser l'objectif et l'engagement de consacrer 0,70 p. 100 de leur produit national brut à l'aide au développement, et, en outre, les déclarations prometteuses enregistrées lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Paris en septembre 1981, n'ont pas encore été suivies d'actions concrètes dans l'optique de réduire les contraintes qui pèsent sur cette catégorie de pays.

21. Loin de céder au pessimisme, en ce qui le concerne, le Rwanda reste convaincu que les efforts et les initiatives visant à promouvoir une solidarité effective au sein de la communauté internationale permettront de limiter les effets négatifs de la crise actuelle et d'offrir aux pays du tiers monde les moyens nécessaires pour sortir de l'ornière du sous-développement.

22. Fort de cette conviction qui constitue en même temps l'expression d'un espoir, au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, je tiens à renouveler, du haut de cette tribune, les plus vifs et sincères remerciements à tous les partenaires, pays amis et organismes internationaux, qui soutiennent notre pays et continueront à l'épauler dans ses efforts de développement.

23. Le continent africain, où est recensée la majorité des pays classés parmi les moins avancés en référence aux normes définies par l'Organisation, ressent d'une manière particulièrement grave les effets et l'impact de la crise économique internationale. Au-delà des facteurs négatifs inhérents à cette crise généralisée et persistante, l'Afrique est aux prises avec des calamités naturelles, telles que la sécheresse et la désertification, qui, réduisant considérablement la production agricole, aggravent d'année en année le problème — je dirais même le drame — de la faim qui, selon les statistiques disponibles, menace à peu près le tiers de la population totale du continent.

24. Au fil des ans, le nombre des pays africains confrontés ainsi aux effets dramatiques des aléas du climat s'allonge progressivement. Ainsi, cette année, suite à une sécheresse prolongée et inhabituelle, le Rwanda, mon pays, a enregistré un déficit de l'ordre de 60 p. 100 par rapport à sa production agricole normale. Face à cette situation, le Gouvernement rwandais a dû solliciter des aides alimentaires d'urgence auprès de ses partenaires extérieurs, en vue de permettre aux populations les plus fortement touchées de faire face à la pénurie actuelle.

25. Ma délégation tient à renouveler ici les remerciements sincères du Gouvernement et du peuple rwandais à l'égard de tous les pays amis et des organismes internationaux qui ont généreusement répondu à notre appel.

26. Le Rwanda estime qu'une coopération internationale en matière de stratégie alimentaire s'impose dans l'optique de favoriser l'adoption et la mise en

œuvre de programmes d'action appropriés et susceptibles de permettre aux pays confrontés aux perturbations du climat et à la réduction progressive de leur production agricole d'assurer leur autosuffisance alimentaire.

27. Sur le plan politique, la situation qui prévaut au sein de la communauté internationale reste marquée par des crises ponctuelles, par la persistance de tensions dans diverses régions du globe et par une certaine surenchère dans la poursuite de conflits ouverts qui portent en eux les germes et le risque croissant d'un nouveau cataclysme mondial. Ces tensions et ces conflits ont pour origine des intérêts divergents ou la détermination de peuples opprimés à arracher, quoi qu'il en coûte, la reconnaissance et le respect de leurs droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux, tels que le droit à la liberté et à l'indépendance.

28. Le sort de ces peuples ne peut laisser indifférents les pays qui expriment leur adhésion totale aux idéaux de l'Organisation. C'est dans ce contexte que le Gouvernement rwandais suit avec beaucoup d'attention les initiatives tendant à promouvoir une politique de détente en Afrique australe et à mettre un terme à la violence qui hypothèque lourdement le développement dans cette région cruellement meurtrie du continent africain.

29. Depuis quelques mois, cette politique semble s'imposer progressivement, même auprès du régime raciste et minoritaire sud-africain qui nous a habitués à une arrogante volonté de défier constamment les principes de la morale et de l'éthique internationales.

30. Faut-il croire que ce régime est revenu à de meilleurs sentiments et qu'il est maintenant animé de la volonté réelle et effective de s'engager dans une évolution constructive quant au respect des droits reconnus à tous les peuples en vertu de la Charte des Nations Unies ? Formuler cette question revient en fait à exprimer l'espoir et le vœu que la voie du dialogue dans laquelle l'Afrique du Sud semble s'engager permettra à ses voisins de lever les hypothèques qu'elle fait peser sur leur sécurité et sur leur développement et que, en même temps, ce dialogue se révélera constructif et permettra de concrétiser les aspirations légitimes du peuple namibien à l'indépendance, ainsi que celles de la majorité de la population sud-africaine à vivre dans une société où la valeur de l'homme et sa dignité ne seront plus évaluées en fonction de sa race ou de la couleur de sa peau.

31. Si cet espoir et ce vœu ne se concrétisent pas, il serait illusoire d'attendre un impact positif de ce qui, de la part de l'Afrique du Sud, constituerait un simulacre de dialogue et un marché de dupes, au risque de compromettre l'évolution qui se dessine en Afrique australe et qui devrait favoriser et faciliter la mise en œuvre du processus défini par les Nations Unies, dans le cadre de la résolution 435 (1978) adoptée par le Conseil de sécurité, en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance. Cette évolution devrait en même temps engager l'Afrique du Sud dans la voie d'une véritable démocratie, avec l'arrêt des humiliations et de l'oppression imposées dans ce pays par un régime minoritaire qui pratique un racisme anachronique.

32. La République rwandaise reste solidaire de la South West Africa People's Organization [SWAPO] reconnue par la communauté internationale comme le seul et unique représentant légitime du peuple namibien, dans la lutte qu'elle mène, notamment sur le plan diplomatique, pour faire valoir les droits de ce peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et sans que l'Afrique du Sud, qui occupe militairement et administre illégalement le territoire namibien, pose des conditions qui revêtent un caractère marginal par rapport au problème de l'indépendance de la Namibie et qui constituent une ingérence inacceptable dans les affaires relevant de la souveraineté d'un autre pays.

33. De même, la République rwandaise renouvelle l'expression et les assurances de sa solidarité aux mouvements de libération authentiques et reconnus par la communauté internationale qui luttent pour faire triompher les droits de l'homme, la dignité, la liberté et la justice en Afrique du Sud. C'est ainsi que le Gouvernement rwandais condamne comme un leurre qui ne peut tromper personne les amendements constitutionnels auxquels le régime de Pretoria a procédé à la sauvette, ainsi que la mascarade électorale à laquelle il s'est livré dans le cadre d'une stratégie visant à lui permettre de perpétuer sa politique odieuse d'*apartheid* et de discrimination raciale. La République rwandaise demande l'abolition de cette politique et l'instauration en Afrique du Sud d'une société véritablement démocratique, fondée sur l'égalité de droits et le respect de la dignité de tous les Sud-Africains.

34. Au regard de cette exigence morale, les amendements apportés à la Constitution sud-africaine ne constituent qu'un aménagement à l'intérieur d'un système dont les principes de référence n'ont en rien changé. Ainsi, parce qu'ils sont noirs, la majorité des Sud-Africains sont toujours traités en étrangers dans leur propre pays, maintenus à l'écart des institutions politiques par un régime qui les exploite à outrance et leur dénie leurs droits les plus fondamentaux. De même, la politique de déplacements forcés des populations et de création de bantoustans à l'indépendance fictive se poursuit sans relâche. C'est pourquoi la République rwandaise continue de dénoncer la politique rétrograde et inacceptable du Gouvernement sud-africain. Dans le contexte actuel, cette attitude constante de la part du Gouvernement rwandais s'accompagne du vœu ardent que les tenants inconditionnels de la doctrine d'*apartheid* ne resteront pas sourds à la voie de la raison et aux revendications légitimes des populations qu'ils oppriment. Ce vœu va de pair avec l'espoir que l'Afrique du Sud s'emploiera et s'attachera à respecter les engagements auxquels elle a souscrit vis-à-vis de certains Etats de première ligne, dans l'optique d'instaurer un climat propice pour une détente réelle et effective en Afrique australe, dans le respect mutuel et au profit de la cause sacrée de l'indépendance et de la liberté.

35. C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale en appelle à des changements substantiels et profonds dans la politique sud-africaine, pour garantir une évolution positive de la situation qui prévaut dans cette région, évolution qui s'accompagnerait de la mise en place d'une société juste et démocratique en Afrique du Sud même pour mettre un terme au cycle infernal de la violence poussée au paroxysme.

36. La République rwandaise croit fermement dans les vertus du dialogue, à condition que celui-ci s'avère constructif et exempt d'arrière-pensées visant à transiger avec les principes et concepts dûment établis.

37. De l'avis du Gouvernement rwandais, c'est dans le cadre d'un tel dialogue, franc et constructif, que d'autres problèmes politiques majeurs, auxquels l'Afrique se trouve confrontée, devraient trouver des solutions appropriées. Je pense ainsi au conflit du Sahara occidental et à celui du Tchad qui, en plus des problèmes de l'Afrique australe, préoccupent d'une manière spécifique l'Organisation de l'unité africaine [OUA].

38. En ce qui concerne le conflit du Sahara occidental, il relève en fait d'un problème de décolonisation et son règlement passe par le respect et la mise en application du principe universel qui consacre le droit de tous les peuples à l'autodétermination. En vertu de ce principe, dont il faudrait déplorer qu'il puisse être appliqué d'une manière sélective au détriment du peuple sahraoui, les dispositions nécessaires devraient être prises de bonne foi et dans un esprit de confiance, afin de permettre à ce peuple de décider librement de son avenir.

39. A cette fin, lors de sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juin 1983, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a adopté une résolution qui préconise un dialogue direct entre les protagonistes de ce conflit et l'organisation d'un référendum au Sahara occidental¹. L'échéance qui avait été fixée à cet égard n'a certes pas été respectée, mais cette résolution n'en constitue pas moins une plate-forme adéquate et une référence sur la base desquelles une solution équitable peut être assurée dans l'optique de rendre justice au peuple sahraoui et de faire valoir ses droits. C'est dans le même esprit que l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, a adopté, le 7 décembre 1983, sa résolution 38/40.

40. Profondément attachée au principe universel qui reconnaît et établit, sans souffrir d'exception, le droit de tous les peuples à l'autodétermination, la République rwandaise entretient l'espoir que le Maroc et le Front Polisario² vont s'engager résolument dans la voie des négociations en vue de parvenir rapidement à un cessez-le-feu et d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara occidental conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'ONU et par l'OUA.

41. Depuis une vingtaine d'années, le Tchad est aux prises avec un conflit fratricide entretenu par les clivages et les dissensions qui minent ses forces vives en dépit des appels au dialogue et à la réconciliation nationale, dont l'écho s'amplifie constamment au sein de la communauté internationale — appels exprimés notamment du haut de cette prestigieuse tribune.

42. Ainsi, lors de la trente-huitième session [30^e séance], au nom de la République rwandaise, je relevais que la poursuite de ce conflit hypothèque lourdement le développement de ce pays frère qui a besoin de la contribution de tous ses fils et filles pour assurer sa reconstruction et garantir la réhabilitation de son économie, ruinée par tant d'années de guerre. L'année dernière, je soulignais également que cette œuvre de reconstruction nationale et de réhabilitation constitue

un véritable pari que tout le peuple tchadien se doit de gagner pour ménager son avenir. Une condition préalable reste posée à cet égard : que les Tchadiens fassent taire leurs clivages et les dissensions qui nourrissent les luttes d'influence et les querelles stériles. En effet, le règlement du problème tchadien sera avant tout l'affaire des Tchadiens eux-mêmes, mobilisés autour de l'objectif fondamental de promouvoir une réconciliation nationale effective et durable qui serait consacrée à la recherche d'un règlement politique destiné à permettre aux Tchadiens de sauvegarder les intérêts supérieurs de leur pays et notamment de préserver son intégrité territoriale et de consolider son indépendance, tout en garantissant la contribution de toutes ses forces vives à la réhabilitation de ses institutions ainsi qu'au développement de son économie.

43. Dans la corne de l'Afrique, le climat politique reste malgré tout marqué par une tension persistante qui n'est pas sans susciter de vives inquiétudes. La République rwandaise est d'avis que les parties concernées devraient adopter, dans le cadre d'un dialogue fraternel, une stratégie susceptible d'instaurer la paix, la sécurité, la détente et la stabilité dans cette zone qui est l'une des plus névralgiques en Afrique. Cette stratégie devrait être conçue et adoptée en référence aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale et de règlement pacifique des différends, tel que le préconisent l'ONU, l'OUA et le Mouvement des pays non alignés. La délégation de la République rwandaise est convaincue que le respect de ces principes universels qui constituent les fondements de la morale et de l'éthique internationales permettrait d'assurer, dans le concert des nations, la promotion de relations fécondes et fructueuses, transcendant les clivages politiques et idéologiques qui ont pour conséquences les contentieux du genre de ceux qu'illustre la situation qui prévaut actuellement dans la corne de l'Afrique.

44. S'il faut déplorer les hypothèques qui pèsent lourdement sur la promotion d'un climat de sécurité en Afrique, force est de constater que ce continent n'a pas l'exclusivité des tensions et des situations conflictuelles. L'objectif de promouvoir une détente réelle, effective et constructive au sein de la communauté internationale est battu en brèche par les conflits larvés ou déclarés qui se développent ou se poursuivent également dans d'autres régions du globe.

45. Ainsi, depuis plus de 30 ans, fidèles aux principes consacrés par le droit international, les pays épris de paix, de justice et de liberté déplorent la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Une situation dangereusement explosive qui fait peser de graves menaces sur la sécurité des Etats de la région et même sur la sécurité internationale, suite au déni de justice dont tout un peuple, le peuple palestinien, est victime du fait de la politique inacceptable et arrogante d'un Etat, Israël, pour lequel le droit de la force est devenu la règle de conduite qui supplante la force du droit. La négation des droits inaliénables du peuple palestinien, l'occupation de territoires arabes, l'annexion de la ville sainte de Jérusalem, une politique agressive qui constitue un défi permanent aux principes dûment établis par le droit international : voilà quelques facettes d'une crise persistante que déplore sans cesse l'Organisation, une crise imputée à un Etat qui n'a pas su tirer les leçons de sa propre histoire et qui se présente ainsi

en adversaire implacable et irréductible d'un peuple qui se bat pour la reconnaissance de ses droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux.

46. De l'avis du Gouvernement rwandais, dont la solidarité avec le peuple palestinien relève d'une analyse objective des facteurs de cette crise et constitue une position constante, toute solution au conflit du Moyen-Orient tendant à favoriser l'instauration d'une paix globale et durable dans cette région passe impérativement par la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux et inaliénables du peuple palestinien, y compris celui de disposer de sa propre patrie pour y ériger les structures institutionnelles et gouvernementales de son choix, dans le respect des principes du droit international et sous l'égide de ses représentants légitimes et authentiques. C'est dans cet esprit que, au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, je réitère le soutien inébranlable de la République rwandaise aux efforts visant à préserver la cohésion au sein de la résistance palestinienne ainsi que sa solidarité avec le peuple palestinien qui, sous la bannière de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], poursuit sa juste lutte, en position de légitime défense, pour qu'il puisse obtenir la reconnaissance de ses droits, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés.

47. L'Etat d'Israël, qui oppose une fin de non-recevoir aux décisions relatives au respect des droits inaliénables du peuple palestinien, se distingue, par ailleurs, par le mépris affiché à l'égard des principes portant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats. Il semble s'être donné ainsi pour objectif de placer le Liban sous sa tutelle, compromettant les efforts que déploient les responsables de ce pays martyr pour mettre en œuvre un plan global qui assurerait la sécurité et la stabilité au profit de tous les Libanais et ouvrirait la voie à la réconciliation nationale. Une partie du territoire de ce pays est sous occupation israélienne depuis les dramatiques événements de juin 1982. Face à cette situation, la délégation rwandaise estime que le retrait total et inconditionnel des troupes d'agression étrangères qui occupent près du tiers du territoire libanais permettra au Gouvernement libanais d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, de préserver l'indépendance de son pays et d'œuvrer à la réhabilitation de son économie dans un climat de paix, de sécurité et de réconciliation nationale.

48. Il y a cinq ans, les dissensions qui, depuis plus de 100 ans, constituent une source de tensions entre l'Iraq et l'Iran ont éclaté en un conflit ouvert dont le bilan en victimes et en dégâts matériels s'alourdit sans cesse. Les récents développements enregistrés dans ce conflit qui a pris les allures d'une guerre d'extermination sans merci suscitent de lourdes appréhensions quant au risque de le voir déboucher sur une confrontation à plus grande échelle, qui constituerait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'ONU, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique n'ont pas ménagé leurs efforts en vue de convaincre les deux belligérants d'engager des négociations pour mettre un terme à une guerre absurde et coûteuse dont la poursuite compromet gravement les intérêts de deux pays frères qui se livrent à une surenchère préjudiciable aux intérêts de leurs peuples respectifs. Une nouvelle fois, la délégation

rwandaise exprime l'espoir que l'Iraq et l'Iran se laisseront convaincre par les appels incessants les invitant à retrouver la voie de la concorde et à abandonner définitivement celle de la haine et des déchirements meurtriers et destructeurs.

49. Depuis la trente-cinquième session, parmi les graves problèmes perçus comme autant d'hypothèques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales — car ils rompent l'élan imprimé progressivement à la politique de détente — l'Organisation se penche chaque année sur la crise qui a éclaté à la fin de l'année 1979 en Afghanistan. La majorité des Etats Membres se sont clairement prononcés en faveur du retrait total et inconditionnel des forces étrangères de ce pays, afin de permettre au peuple afghan de régler ses problèmes en toute souveraineté et à l'abri de toute ingérence extérieure.

50. En Asie du Sud-Est, depuis décembre 1978, le peuple cambodgien vit de son côté le drame des ingérences extérieures dans une crise politique qui s'est muée en une sanglante lutte pour le pouvoir.

51. Force est de constater, non sans le déplorer, qu'il n'y a pas de progrès tangibles et substantiels vers un règlement encore hypothétique de la situation qui prévaut en Afghanistan et de celle qui règne au Cambodge, facteurs d'instabilité en Asie et ferments de tensions qui compromettent l'esprit de détente et d'harmonie qui devrait sous-tendre les relations internationales.

52. Dans ce contexte, il est d'une urgente nécessité de prendre les dispositions nécessaires en vue de favoriser et de faciliter la recherche de solutions politiques face à la crise afghane et au problème cambodgien, en respectant scrupuleusement les principes qui prônent la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le règlement pacifique des différends.

53. C'est la même référence aux principes fondamentaux consignés dans la Charte des Nations Unies qui devrait également être de mise dans la perspective de ramener les nations encore divisées sur la voie de l'unité.

54. En vertu de ces principes dont l'application intégrale favoriserait l'instauration effective d'un climat de paix et de détente dans le monde, la République rwandaise apprécie hautement et soutient les efforts inlassables et les initiatives visant à promouvoir la normalisation progressive des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, en attendant que se concrétise l'aspiration légitime du peuple allemand à retrouver son unité, au terme d'un processus dans lequel le dialogue et le respect du droit de toutes les nations divisées de rechercher elles-mêmes les voies et moyens de retrouver leur unité, dans la paix et à l'abri de toute ingérence et de toute pression extérieures, constituent un facteur primordial.

55. Parce qu'il croit fermement aux vertus du dialogue et qu'il adhère au principe consacrant, pour les nations divisées, le droit de rechercher elles-mêmes sans ingérence ou pression extérieure, la meilleure formule qui favoriserait la réunification de leur patrie et la participation de leur peuple à l'édification d'un monde de paix, de complémentarité et de solidarité effective, le Rwanda soutient également les initiatives

réalistes visant à assurer, dans cet esprit, la réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne.

56. Depuis 1974, l'île de Chypre est confrontée à une partition *de facto*. En dépit des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, ce problème persiste et la situation ne semble guère évoluer dans le sens souhaité par l'ensemble de la communauté internationale, en vue d'une solution qui permettrait à tout citoyen chypriote de regagner son foyer et de vivre dans un pays où les spécificités "communautaires" constitueraient un facteur de complémentarité et non plus le ferment de querelles fratricides.

57. En fait, le problème de Chypre relève de la réunification d'un pays qu'il faudrait assurer par des négociations pacifiques, sans ingérence extérieure et dans le souci de respecter l'intégrité territoriale de ce pays.

58. Les graves préoccupations consécutives à la persistance de crises ouvertes et à la multiplication de foyers de tension dans diverses régions du monde sont exacerbées par l'escalade enregistrée actuellement dans la course aux armements, une course frénétique qui entraîne l'humanité vers une nouvelle conflagration, vers son anéantissement. Il s'agit en fait d'une course qui aboutirait à un génocide massif et qui produit déjà un impact négatif avec des surenchères incessantes et croissantes dans les luttes d'influence.

59. En dépit des efforts déployés par les nations éprises de paix et conscientes des retombées de cette course aux armements et de ces surenchères, des progrès substantiels dans la voie du désarmement se font encore attendre. Il est grand temps, il est plus que temps que les négociations nécessaires reprennent et aboutissent à l'adoption de mesures efficaces et concrètes dans le cadre d'une détente réelle et effective en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, résolutions qui répondent aux vœux et aux aspirations de la communauté internationale.

60. La sauvegarde et la promotion de la paix appellent une volonté tenace et persévérante de négocier pour obtenir la réduction progressive et équilibrée des arsenaux constitués et développés, jour après jour, dans un climat de méfiance et de crainte qui pousse les puissances directement concernées à s'armer encore et toujours davantage.

61. Ce processus, marqué par une surenchère que je n'hésiterai pas à qualifier de démesurée, mobilise d'importantes ressources humaines, matérielles, scientifiques et financières qui serviraient plus utilement à des fins humanitaires, notamment pour la promotion du développement socio-économique, principalement en faveur des pays démunis.

62. Convaincue que la course effrénée aux armements ne peut nullement garantir la sécurité internationale et que, bien au contraire, elle conduit inexorablement l'humanité au bord du gouffre, la République rwandaise partage les mêmes préoccupations et les mêmes aspirations que tous les autres pays qui militent activement en faveur de la limitation et de la réduction des dépenses et des moyens consacrés aux armements, qui devraient être reconvertis à des fins pacifiques et humanitaires. Cette reconversion constituerait un facteur éminemment significatif et positif

dans la voie du redressement de l'économie mondiale, surtout dans la période actuelle de crise persistante.

63. En évoquant les grands problèmes politiques et socio-économiques qui se trouvent actuellement au centre des préoccupations de la communauté internationale, je tenais à recenser, au nom de la République rwandaise, les principaux défis que l'Organisation doit contribuer activement à relever en vue de lever les hypothèques majeures qui entravent la promotion de relations internationales plus harmonieuses, empreintes de la volonté effective d'instaurer un climat de paix et de sécurité et d'assurer le développement socio-économique de tous les peuples, dans un esprit de confiance mutuelle et de solidarité agissante.

64. En dépit des difficultés bien réelles qu'il faut continuer à affronter avec espoir et optimisme, l'Organisation enregistre à cet égard un bilan largement positif, dans la mesure où elle reste le cadre dans lequel sont régulièrement prises, depuis 39 ans, des résolutions et des décisions qui définissent les modalités de règlement appropriées face aux grands problèmes politiques et socio-économiques d'actualité.

65. La République rwandaise déplore que la plupart de ces résolutions et de ces décisions restent lettre morte. Cela ne doit cependant pas conduire l'Organisation des Nations Unies à désarmer dans sa croisade destinée à faire triompher les nobles objectifs inscrits dans la Charte et à imposer ainsi l'espoir en un monde meilleur, un monde bâti sur les grands desseins que sont la paix, la sécurité et le progrès socio-économique, dans un climat de dialogue, de confiance mutuelle, de complémentarité et de solidarité entre les peuples.

66. C'est dans cet espoir qu'aujourd'hui, au nom du général-major Juvénal Habyarimana, président de la République rwandaise et président-fondateur du Mouvement révolutionnaire national pour le développement, je renouvelle solennellement l'engagement de la République rwandaise à contribuer toujours de son mieux aux efforts visant à consolider et à renforcer le crédit de l'Organisation, en référence aux principes fondamentaux consignés dans sa charte constitutive. A cet égard, la délégation rwandaise espère que les travaux de la présente session aboutiront à des décisions qui permettront à l'Organisation de poser de nouveaux jalons dans la voie qui mène l'humanité à la réalisation effective et complète des objectifs qui découlent de ces principes.

67. Dans cette optique, Monsieur le Président, vous êtes investi d'une mission très importante, celle de diriger les travaux et les débats de l'Assemblée. Etant donné vos talents et votre expérience de diplomate sage et avisé, la délégation rwandaise est convaincue que vous saurez vous acquitter parfaitement de cette lourde mission qui vous a été confiée en gage de confiance à votre égard, pour vos éminentes qualités personnelles et pour votre compétence, ainsi qu'en hommage au rôle constructif que joue votre pays, la République de Zambie, au sein de l'Organisation.

68. En vous exprimant à mon tour, à l'instar des éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, les plus vives et fraternelles félicitations suite à votre élection à la présidence de cette trente-neuvième session, je tiens à souligner que cette élection honore de façon éclatante notre continent et, en particulier,

un pays avec lequel la République rwandaise se réjouit et s'honore d'entretenir d'excellentes relations d'amitié fraternelle.

69. Permettez-moi de rendre également hommage à M. Jorge E. Illueca qui a présidé les travaux de la trente-huitième session avec une efficacité digne d'éloges.

70. Par la même occasion, je voudrais renouveler au Secrétaire général l'expression de la très haute estime que lui valent, de la part de la République rwandaise, la clairvoyance, la compétence et le dynamisme avec lesquels il se consacre à l'accomplissement de sa noble et lourde tâche.

71. Je voudrais enfin, avant de quitter cette tribune, souhaiter, au nom de la République rwandaise, la bienvenue au sein de l'Organisation à son 159^e Etat Membre, le Sultanat indépendant du Brunéi Darussalam. La République rwandaise a salué, le 1^{er} janvier 1984, son accession à l'indépendance comme une nouvelle étape dans la concrétisation de l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la libération de tous les peuples du joug du colonialisme. Son admission témoigne de l'universalité de l'Organisation ainsi que d'un attachement indéfectible aux principes inscrits dans la Charte.

72. M. MKAPA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de voir un illustre fils de l'Afrique occuper la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je vous félicite très sincèrement. Votre élection est la récompense bien méritée de votre vaste expérience diplomatique et de la stature que vous avez acquise au cours de vos nombreuses années au sein de l'Organisation. En même temps, votre élection est un hommage approprié rendu à votre pays, la Zambie. Nos deux pays sont liés, non seulement par leur territoire, leur peuple et leur histoire, mais encore par une volonté commune de lutter contre l'oppression, le colonialisme et le racisme et de promouvoir la justice et le bien-être économique de la partie la plus pauvre de l'humanité, celle qui est aussi la partie la plus grande. Cette unité de but et de complémentarité d'efforts nous a réunis au sein du Groupe des pays de première ligne, de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés. En se félicitant de vous voir présider cette session, ma délégation s'engage à vous apporter sa pleine coopération.

73. Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de mon gouvernement à votre éminent prédécesseur, M. Jorge Illueca, du Panama, qui, avec son dévouement et sa compétence bien connus, a si efficacement mené les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée.

74. Permettez-moi également de rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général. Il faut un dur travail, du dévouement et de la persévérance pour assurer le bon fonctionnement des Nations Unies, surtout à un moment où l'Organisation est en proie à des problèmes financiers et doit faire face à une crise de confiance politique, même auprès de ses propres Membres. Nous relevons avec plaisir que le Secrétaire général a assumé cette responsabilité avec résolution et ingéniosité.

75. Nous sommes heureux de nous joindre à d'autres délégations pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la nouvelle nation du Brunéi Darussalam. Son admission nous rapproche de l'éradication totale du fléau du colonialisme et du but ultime de l'universalité de l'Organisation. Nous nous réjouissons d'entretenir des relations amicales avec le Gouvernement du Brunéi Darussalam ainsi qu'avec sa délégation, ici aux Nations Unies comme dans d'autres enceintes.

76. Depuis la dernière session, les problèmes politiques et économiques auxquels se heurte la communauté internationale sont devenus plus complexes, des initiatives critiques se sont enlisées, et notre capacité de donner espoir à un monde lassé a fléchi. En fait, l'impuissance apparente de l'Organisation face au conflit qui se poursuit, à l'insécurité et à la misère dans le monde, est venue renforcer ses ennemis et ses critiques.

77. Plus qu'ailleurs, c'est peut-être en Afrique australe que nous devons faire preuve de résolution. Depuis la dernière session, des événements significatifs se sont déroulés dans la région, significatifs non pas parce qu'ils nous ont permis de nous rapprocher de l'élimination de l'*apartheid* ou du colonialisme, mais parce qu'ils ont fait le jeu des détracteurs de la liberté africaine, qui s'en sont servis pour retarder la lutte de libération. Les pays directement intéressés ont placé la situation actuelle dans son contexte approprié et leurs déclarations devant l'Assemblée en font foi.

78. L'histoire de l'oppression et de l'agression sud-africaines contre le peuple noir à l'extérieur et à l'intérieur de l'Afrique du Sud est bien connue. En menant la guerre au Mozambique et en Angola, l'Afrique du Sud a créé une zone tampon pour l'*apartheid*. Le triomphe du MPLA³ et du FRELIMO⁴ en Angola et au Mozambique, respectivement, a évidemment porté un énorme coup au désir sinistre du régime d'*apartheid* de s'entourer soit d'Etats africains économiquement dépendants et entièrement soumis, soit de gouvernements fantoches.

79. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud n'a pas cessé de réagir à l'opposition à l'*apartheid*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en cherchant à contrôler ses voisins par diverses méthodes, y compris une combinaison de fausses promesses, de déstabilisation, d'attaques armées directes et d'occupation pure et simple.

80. Pour les pays d'Afrique australe, le choix est clair : ou ils s'inclinent devant les maux de l'*apartheid*, ou ils doivent s'apprêter à en devenir les victimes. Ils ont payé cher leur engagement à lutter contre l'*apartheid*.

81. A cet égard, la Tanzanie est profondément affligée de constater qu'en raison de prétendues nécessités stratégiques, économiques et de sécurité — préoccupation qui, en fait, n'est qu'une façade pour des conceptions politiques fausses et de longue date — on encourage maintenant assidûment une politique d'acceptation de l'*apartheid* et d'accommodement avec lui. L'invitation à se rendre dans certains pays d'Europe occidentale adressée au premier ministre Botha, de même que certaines des déclarations que nous avons déjà entendues de cette tribune, ne sont qu'un autre aspect de cette politique.

82. La situation en Afrique australe ne tolère pas la neutralité. En soi, l'*apartheid* représente une négation de notre humanité commune, que nous cherchons à préserver et à encourager par notre attachement aux idéaux de la Charte des Nations Unies. La lutte contre l'*apartheid* est donc la responsabilité de la communauté internationale tout entière et non pas le fardeau des seuls pays d'Afrique australe.

83. Le fait que le régime d'*apartheid* est maintenant prêt à parler, dit-on, aux gouvernements des pays d'Afrique australe, qu'il a cherché à oblitérer au moment de leur indépendance, montre bien que le régime n'a pas pu soumettre ces pays. Cependant, nous rejetons la prémisse que ces ouvertures signifient que l'Afrique du Sud de l'*apartheid* est maintenant éprise de paix ou de liberté; car l'*apartheid* ne peut pas offrir de paix à ses victimes, et elles non plus. Les victimes de l'*apartheid* sont surtout le peuple noir d'Afrique du Sud. Si le régime raciste est prêt à parler paix, il n'adresse pas sa demande de dialogue où il faut. L'Angola, le Botswana, le Swaziland, le Lesotho, le Mozambique ou le Zimbabwe ne menacent pas le régime sud-africain. C'est avec la population noire à l'intérieur de l'Afrique du Sud que le régime doit traiter. L'Afrique du Sud doit parler avec le peuple d'Afrique du Sud par l'intermédiaire de son mouvement de libération nationale. Pour sa part, la Tanzanie réaffirme son plein appui au mouvement de libération sud-africain.

84. Il faut continuer de voir les événements d'Afrique australe dans le contexte véritable de l'agression sud-africaine et non dans celui du rôle de conciliateur que l'Afrique du Sud prétend être. Il ne peut pas y avoir de paix ou d'accommodement avec l'*apartheid*, et ceux qui se font aujourd'hui l'écho des déclarations de propagande vides du régime raciste devraient savoir qu'ils contribuent, en fait, à ruiner tout ce qui a été réalisé dans la campagne générale d'isolement de l'*apartheid*. Prêcher l'accommodement ou la neutralité à l'égard du racisme est immoral et politiquement inacceptable. Le Président de mon pays, M. Julius K. Nyerere, a dit, lorsqu'il a pris la parole au cinquième sommet de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à Gaborone, le 6 juillet dernier :

“Peu importe que l'Afrique du Sud de l'*apartheid* ait des alliés puissants et que la puissance économique et militaire de l'*apartheid* soit soutenue, dans une grande mesure, par les Etats occidentaux, grâce au commerce et à d'autres formes de coopération; l'*apartheid* reste immoral; et tout appui accordé à l'Afrique du Sud est immoral. Il est rejeté par l'opinion publique dans les Etats mêmes qui donnent leur appui à l'Afrique du Sud, de même que par la vaste majorité des Sud-Africains. Ce qui est immoral est immoral — même avec des alliés puissants — et l'*apartheid* est immoral.”

85. Pour la Namibie, nous avons un plan qui a été accepté par les parties intéressées et qui fait déjà l'objet d'un consensus international. La SWAPO, les Etats de première ligne, l'Afrique et, en fait, la communauté internationale dans son ensemble, ont consacré beaucoup de travail, de patience, d'espoir et de temps à la mise au point de ce plan. Il aurait été exécuté il y a déjà plusieurs années, si l'on n'avait pas introduit des liens et conditions sans rapport avec la question

pour s'opposer à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Je voudrais réitérer la position de mon pays. Nous refusons que l'on se serve du retrait des troupes cubaines de l'Etat souverain de l'Angola comme condition pour négocier l'application du plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie. Nous rejetons également comme inégale et inacceptable l'occupation continue du sud de l'Angola par les troupes sud-africaines et nous considérons comme entièrement répréhensible toute tentative de lier le retrait de ces troupes d'agression à un cessez-le-feu entre les troupes patriotiques de la SWAPO et les forces d'occupation sud-africaines en Namibie. Nous dénonçons avec vigueur l'appui donné au mouvement contre-révolutionnaire de l'UNITA⁵. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple combattant de la Namibie. Si l'on ne veut pas que s'épuise la patience du peuple colonisé et opprimé de Namibie, si l'on veut qu'il continue à avoir confiance en les Nations Unies et dans la solidarité de la communauté internationale, il faut appliquer sans autre retard le plan des Nations Unies. A cet égard, on ne saurait trop souligner la responsabilité qu'ont les cinq pays occidentaux, et plus particulièrement les Etats-Unis, de veiller à ce que le plan pour l'indépendance de la Namibie ne soit pas entravé davantage.

86. On continue de refuser son indépendance au peuple sahraoui. Nous regrettons que, malgré l'existence de formules des Nations Unies et de l'OUA pour l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui, une partie au conflit, à savoir le Maroc, continue sa politique d'obstruction. Nous renouvelons notre appel aux parties intéressées, en particulier au Maroc, pour qu'elles facilitent le travail du Comité de mise en œuvre de l'OUA.

87. Nous sommes également préoccupés au sujet de l'avenir de l'île comorienne de Mayotte. Tout en nous félicitant des négociations bilatérales qui sont en cours entre la République fédérale islamique des Comores et la France, nous prions instamment les parties en question d'accélérer les négociations en vue du rétablissement de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des Comores.

88. Au Tchad, le conflit fratricide continue, avec la division *de facto* regrettable de ce pays. Mon gouvernement a suivi avec beaucoup d'intérêt les efforts du Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine en vue d'amener les parties en guerre à la table de conférence. Nous le félicitons de ses efforts inlassables. Nous demandons aux dirigeants des groupes tchadiens en litige de faire avant tout montre de patriotisme, de se réunir et de se mettre d'accord sur l'avenir de leur pays, un avenir qui préserve l'unité et l'intégrité territoriale et qui, sur le plan militaire, exclut l'ingérence et la participation étrangères.

89. Nous pensons qu'une paix générale et durable au Moyen-Orient ne peut se réaliser que si Israël se retire inconditionnellement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et reconnaît les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de créer son propre Etat indépendant. Israël doit mettre fin à sa politique de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés. Il faut reconnaître le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre à l'inté-

rieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Par ailleurs, nous réitérons notre appui à l'OLP en tant que seul représentant authentique du peuple palestinien.

90. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, deux Etats en développement non alignés, à déjà causé d'immenses pertes de vies et de biens. Mon gouvernement a toujours encouragé les efforts de médiation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique, de même que des pays individuels qui ont offert leurs services pour rechercher un règlement à l'amiable du conflit. Nous continuons d'encourager ces efforts, mais nous renouvelons notre appel urgent à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils acceptent un règlement pacifique. En même temps, nous espérons que tous les pays, en particulier les grandes puissances, s'abstiendront de toute action susceptible d'exacerber les tensions dans la région et d'élargir le conflit.

91. Bien que la situation au Moyen-Orient ne soit toujours pas réglée, ma délégation est encouragée par le nouvel esprit de réconciliation et d'unité nationale chez le peuple libanais. Cet esprit donne lieu à de nouveaux espoirs pour la stabilité future, l'unité nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. En conséquence, nous demandons à la communauté internationale tout entière d'encourager et d'appuyer sincèrement le peuple libanais alors qu'il s'engage sur la voie difficile de la reconstruction nationale. Ce processus devrait être facilité par la cessation immédiate de l'occupation militaire du sud du Liban par Israël.

92. A Chypre, les différences intercommunautaires, aggravées par l'ingérence étrangère, ont abouti à la malencontreuse division actuelle. Dans une déclaration publiée à l'époque de l'action unilatérale des Chypriotes turcs, mon gouvernement a regretté leur déclaration unilatérale d'indépendance. Nous souhaitons que les communautés chypriotes poursuivent les négociations dans le cadre des bons offices du Secrétaire général en vue de trouver une solution viable et durable préservant la diversité ethnique, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République de Chypre. Dans cet effort, cependant, les pays étrangers les plus directement intéressés, à savoir la Turquie et la Grèce, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, devraient fournir au peuple chypriote une possibilité réelle de dialogue et de compromis. Nous espérons que le Secrétaire général continuera d'offrir ses bons offices à cet égard.

93. La Tanzanie appuie les efforts du peuple coréen tendant à la réunification pacifique de son pays. Nous sommes encouragés par la volonté croissante d'entamer un dialogue constructif manifestée par les deux Corée.

94. L'Amérique centrale est menacée par la guerre et risque d'y sombrer. La guerre civile en El Salvador continue, les menaces d'ingérence étrangère au Nicaragua et le stockage d'armes d'une ampleur sans précédent le long de ses frontières et sur ses rivages demeurent une source de grave préoccupation. Au cours des années, le Mouvement des pays non alignés et les Nations Unies ont réaffirmé le droit du Nicaragua et de tous les autres pays de la région de vivre dans la paix, à l'abri de toute ingérence étrangère. Nous continuons d'estimer que le refus délibéré de la part de pays n'appartenant pas à la région d'accep-

ter l'existence du pluralisme idéologique constitue une menace persistante à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du Nicaragua. C'est pourquoi la Tanzanie rejettera toute tentative de porter atteinte à la souveraineté du Nicaragua ou de saper son indépendance. Le droit de chaque Etat de choisir son propre système social, économique et politique, sans ingérence extérieure, doit être respecté.

95. Le Gouvernement tanzanien a soutenu les initiatives du Groupe de Contadora et notamment l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe] qu'il a élaboré. Les pays du Groupe de Contadora reconnaissent que le pluralisme idéologique est une réalité de la région et qu'il doit être accepté. Ces pays admettent que le respect du droit des peuples de la région à l'autodétermination et à l'indépendance, à la fois politique et économique, est la pierre angulaire de toutes négociations fructueuses entre les pays intéressés en vue d'accords de paix véritables et permanents.

96. En Afrique, comme dans d'autres régions du monde en développement, le problème des réfugiés demeure un grave sujet d'inquiétude pour les gouvernements affectés par les migrations humaines forcées. Davantage aurait pu être accompli pour ces populations en leur offrant l'espoir qu'à long terme leurs besoins seraient satisfaits. Néanmoins nous apprécions l'esprit de coopération et de générosité dont ont fait preuve les gouvernements lors de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui a eu lieu à Genève du 9 au 11 juillet 1984, en répondant rapidement et généreusement à l'appel de cette conférence.

97. En même temps, la Déclaration de Mexico sur la population et le développement, adoptée par la Conférence internationale sur la population, qui s'est tenue du 6 au 14 août 1984⁶, fournit aux pays des directives fiables pour l'élaboration de leurs politiques démographiques futures, compte tenu des conditions particulières de chacun d'eux.

98. Cette session marque le dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)]. Elle marque également le dixième anniversaire de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. On procédera, cette session, à la première réévaluation de la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe]. Ce sont là des instruments de politique importants destinés principalement à accélérer le développement des pays en développement et à promouvoir la coopération entre tous les membres de la communauté internationale, sur la base de l'égalité souveraine, de la justice et de l'indépendance.

99. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas traduit ces instruments politiques en actions concrètes. Nous n'avons constaté, ces 10 dernières années, qu'un palmarès décevant de négociations infructueuses et d'inaction persistante. Le fait qu'on n'ait pas pris les mesures appropriées en temps voulu a plongé l'économie mondiale dans une crise plus profonde et a mis à rude épreuve les relations Nord-Sud. La détérioration des économies de la

plupart des pays en développement a atteint des proportions inquiétantes. Un grave déséquilibre de la balance des paiements et un fardeau de la dette insoutenable sont devenus les caractéristiques communes de la plupart des pays en développement. Alors que beaucoup de pays en développement, notamment en Afrique, connaissent une pénurie alimentaire aiguë, l'Europe et l'Amérique du Nord se soucient de garantir les recettes des agriculteurs en réduisant la production alimentaire.

100. Telle est la réalité de l'ordre international actuel. Mais certains voudraient minimiser ces faits et les considérer comme des problèmes spécifiques au tiers monde. Leur interférence et leurs conséquences sur l'économie des pays développés sont souvent ignorées, comme si le Nord et le Sud vivaient sur deux planètes différentes. Ainsi, par exemple, bien que les pays en développement entrent pour un tiers dans les exportations de la Communauté économique européenne, on fait rarement mention du rapport entre les niveaux élevés de chômage enregistrés dans ces pays industrialisés et la diminution de la capacité d'importation des pays du tiers monde, provoquée par l'effondrement des prix des produits de base dont ils sont exportateurs. Dans son allocution prononcée devant l'Assemblée à la trente-huitième session, le Président de la Tanzanie a déclaré : "sur le plan économique, un client appauvri n'est pas un bon client, un homme démuné ne sert à rien à un agriculteur et un créancier en faillite est une catastrophe pour une banque" [14^e séance, par. 26]. Telles sont les réalités de l'interdépendance économique.

101. Cependant, pour parvenir à une interdépendance véritable, des modifications structurelles s'imposent dans le système économique international actuel. Ce système s'est avéré inadéquat non seulement pour les besoins du développement des pays en développement de l'ère postcoloniale, mais également pour ses propres architectes. Des échanges de vues honnêtes sur la façon de restructurer les relations entre pays en développement et pays développés sont donc nécessaires et ils constituent l'élément clef de la relance de l'économie mondiale.

102. Mais à un moment où la nécessité de ce dialogue devient pressante, nous assistons aux manœuvres délibérées de certains pays développés en vue de troubler le processus même de négociations. Fait surprenant, ce sont ces pays mêmes qui, il y a 10 ans, en appelaient avec vigueur à la coopération et au compromis afin d'éviter l'affrontement. Certains d'entre eux parlaient même de "consensus global de développement économique". Leurs actes, aujourd'hui, révèlent le manque de sincérité de ces plaidoyers. Nous savons, maintenant, que pour eux consensus et compromis signifient acceptation de leurs politiques de domination et exploitation de la majorité par quelques pays développés. Mais lorsque l'immense majorité de la communauté internationale rejette ces politiques, tout le processus de dialogue est considéré comme une politisation idéologique de discussions techniques. Leur réaction immédiate face aux aspirations du reste de la communauté internationale est d'essayer de mettre fin à tout dialogue si ce dernier n'est pas mené conformément aux souhaits et aux règles de ces quelques nations riches. Le déferlement des avis de retraits de tel ou tel organisme, et les menaces de supprimer l'appui financier à certaines organisations

n'améliorent pas le climat de la coopération internationale.

103. En résumé, il existe un conflit entre l'appel lancé par la majorité de l'humanité en faveur de changements structurels sur la voie de la justice et de l'indépendance réelle, et le désir de quelques pays développés de protéger le système actuel et inéquitable de répartition internationale du travail. Mais le changement est inévitable. La question est de savoir si celui-ci favorisera le bien-être de l'humanité dans un monde qui se rétrécit ou si nous allons vers la catastrophe; si les nations prendront part à ce changement et lui donneront son orientation ou si ce changement devra leur être imposé par des moyens qui seront sans doute encore moins satisfaisants pour eux. La lutte pour l'égalité des hommes et la dignité humaine, la quête de solutions durables à la crise économique mondiale et le combat contre le dénuement ont un caractère essentiellement international. Mettons-nous d'accord, à cette session, pour lancer les négociations globales et engageons-nous à les mener à bon terme grâce à notre travail inlassable.

104. Les problèmes économiques et politiques jettent une ombre menaçante sur l'avenir du monde, et l'un des plus importants de ces problèmes est l'accélération de la course aux armements. Depuis la dernière session, le monde a été témoin d'une détérioration accrue des relations entre les superpuissances et de la recrudescence des politiques de guerre froide. Des armes nouvelles et plus perfectionnées sont fabriquées à un rythme jamais atteint et les notions de guerre nucléaire limitée trouvent leur expression dans des dépenses militaires sans parallèle, alors que la situation internationale annonce la possibilité d'un affrontement nucléaire.

105. La politique de puissance aggrave l'insécurité des pays, ce qui, à son tour, alimente la course aux armements, y compris les armements classiques. L'heure est venue de réaliser que la sécurité du monde dépend d'une approche courageuse des problèmes de contrôle des armements et de désarmement et de sortir du cercle vicieux de la peur. Dans cette approche, il faut donner la priorité au désarmement nucléaire car ce sont les armes nucléaires qui représentent la menace la plus immédiate à la survie même de l'humanité.

106. Cependant, toute stabilité doit nécessairement inclure les Etats non dotés d'armes nucléaires, et notamment les pays du tiers monde. Leur rôle dans le schéma de stabilité globale ne peut pas être ignoré car ils ont eux aussi un intérêt d'autopréservation. Leur participation à la prise de décision est une condition préalable à la solution des problèmes économiques et de sécurité qui affligent le monde aujourd'hui. C'est dans ce contexte — prendre part aux négociations sur les armes nucléaires et les sortir de l'impasse créée par la barrière psychologique des soupçons réciproques — que mon Président et les dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique et de la Suède ont émis une déclaration commune le 22 mai 1984 [voir A/39/277], dans laquelle ils invitaient les cinq Etats nucléaires à mettre fin à toute mise au point, production et essai d'armes nucléaires et de systèmes de vecteurs et à négocier des réductions substantielles des forces nucléaires, avec des mesures de vérification appropriées. Ce pas dans la voie du désarmement général et complet devrait être

complété par des mesures visant à renforcer le système des Nations Unies et le transfert vers le développement économique et social des ressources de la course aux armements qui seraient ainsi économisées. Aujourd'hui, je tiens à répéter cet appel aux Etats dotés d'armes nucléaires et j'espère que d'autres pays s'associeront à nous dans l'intérêt de la paix mondiale pour demander à ces pays de négocier.

107. L'océan Indien est toujours un point où un conflit entre les grandes puissances est possible. Nous demandons aux grandes puissances de répondre positivement au souhait des Etats du littoral et de l'arrière-pays et de mettre en œuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)].

108. Ici, aux Nations Unies, il y a des nations petites et grandes, riches et pauvres, faibles et puissantes. Nous sommes liées par notre besoin commun et par notre résolution commune de conserver et de préserver notre liberté, notre indépendance et notre sécurité collectives. Nous parlons tous de paix, de sécurité et d'indépendance, et l'Organisation a été créée précisément dans le but de favoriser ces idéaux communs. On nous a beaucoup parlé de la diminution de l'autorité morale des Nations Unies. L'influence des Nations Unies a été mise en cause et son efficacité est parfois minimisée avec cynisme. Il est vrai que, 39 ans après la création des Nations Unies, le monde dans son ensemble n'a guère connu de paix et est toujours victime de l'oppression et de la misère. Cependant, le monde serait plus pauvre aujourd'hui sans les Nations Unies car on ne peut pas nier qu'elles constituent un instrument essentiel pour poursuivre les objectifs de paix mondiale, de sécurité et de développement. Rien ne saurait amoindrir la noblesse des objectifs des Nations Unies. Séparément et ensemble, nous devons œuvrer pour les renforcer en tant qu'organisation chargée de réglementer et de promouvoir des relations internationales bénéfiques. La délégation de la Tanzanie s'engage à coopérer pleinement à cette noble tâche.

109. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter sincèrement pour votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que votre grande expérience diplomatique et des activités de l'Organisation contribuera au succès des travaux de la présente session, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du progrès des nations.

110. La délégation mongole félicite chaleureusement le Brunéi Darussalam pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

111. L'Organisation des Nations Unies, créée au lendemain de l'une des guerres les plus dévastatrices de l'histoire, a proclamé comme son objectif primordial de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Aujourd'hui, la tâche vitale consistant à assurer le progrès pacifique de l'humanité revêt une urgence particulière. Des mesures efficaces s'imposent pour sauvegarder le droit des peuples à la paix et le droit des Etats à la sécurité.

112. La situation extrêmement grave existant dans le monde est caractérisée par le danger croissant d'une guerre nucléaire. Les milieux impérialistes les plus

agressifs, et en premier lieu le Gouvernement des Etats-Unis, se sont engagés sur la voie de la confrontation avec le vrai socialisme et cherchent à lancer une offensive ouverte contre les forces de libération nationale et sociale.

113. Washington recherche la supériorité militaire sur le monde socialiste. Le déploiement d'armes nucléaires de première frappe des Etats-Unis dans certains pays d'Europe occidentale représente un pas dangereux vers la préparation matérielle d'une guerre contre les pays socialistes. Des mesures analogues sont en train d'être prises en Asie, et notamment dans le nord-est, dans le voisinage immédiat des frontières de la communauté socialiste. Au Pentagone, les scénarios de la "guerre des étoiles" sont transformés en politique pratique et l'on met au point des mesures visant à réaliser la notion notoire de "guerre nucléaire prolongée".

114. Tout cela est suivi de mesures qui visent à saper les fondements du règlement d'après guerre et à rompre les accords de limitation des armements et de désarmement.

115. Dans leurs attaques contre la paix, l'indépendance nationale et le progrès social des peuples, les Etats-Unis nourrissent et exploitent les forces du militarisme, du revanchisme, du sionisme et du racisme partout dans le monde. Le terrorisme d'Etat et la force brutale vont la main dans la main avec l'agression armée directe. L'indépendance de la Grenade a été écrasée uniquement parce que le peuple de ce petit pays souhaitait avoir un ordre social qui n'est pas du goût de Washington. Pour la même raison, le Gouvernement des Etats-Unis ne recule pas devant des ingérences grossières dans les affaires internes de la République du Nicaragua ou une agression ouverte contre ce pays. C'est en les condamnant vivement que le monde a appris les derniers préparatifs en vue d'une attaque armée contre ce pays, au mépris total de l'attitude constructive du Gouvernement sandiniste et des efforts de paix du groupe de Contadora.

116. Les menaces, le chantage et la subversion contre la République de Cuba persistent et l'on tente de déstabiliser son ordre socialiste. Les forces de l'impérialisme, en collusion avec le régime raciste de Pretoria, intensifient leurs intrigues contre l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, la République populaire du Mozambique et d'autres pays de première ligne en Afrique. Tout cela montre clairement combien est opportune la proposition présentée par l'Union soviétique tendant à inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question intitulée : "Inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat et de toute action des Etats visant à saper le régime politique et social d'autres Etats souverains" [A/39/244]. L'Assemblée générale a le devoir de se prononcer résolument en faveur de la cessation de la politique de terrorisme d'Etat comme méthode pour traiter avec les autres pays et les autres peuples.

117. Le Gouvernement de la République populaire mongole part du principe que, quelle que soit la complexité de la situation internationale, il est possible de prévenir la guerre par l'action concertée des forces éprises de paix.

118. M. Jambyn Batmunkh, secrétaire général du Comité central du Parti révolutionnaire populaire mongol et président du Présidium du Khural de la République populaire mongole a déclaré :

“Les initiatives constructives et les activités concertées de politique étrangère de l'Union soviétique et des autres pays socialistes permettent aux peuples de croire que la paix peut être sauvegardée. Cette garantie réside dans le renforcement de la capacité économique et de défense de la communauté socialiste de même que dans celui des efforts de toutes sortes entrepris par les forces éprises de paix.”

119. Les rangs des forces qui combattent pour la paix grossissent de jour en jour. La majorité écrasante des Etats, et parmi eux les pays non alignés, militent en faveur d'un relâchement des tensions internationales et contre le recours à la coercition dans les relations entre Etats. Le mouvement populaire antiguerre et antinucléaire s'élargit et s'intensifie dans différentes parties du monde. Il convient que des hommes d'Etat réalistes et des dirigeants politiques des pays occidentaux se prononcent plus résolument contre les préparatifs de guerre.

120. Des propositions constructives en vue de surmonter la situation dangereuse qui règne dans le monde ont été présentées dans la Déclaration politique adoptée par le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie publiée à Prague le 5 janvier 1983⁷, de même que dans la déclaration adoptée à la Conférence économique au sommet des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle qui s'est tenue à Moscou du 12 au 14 juin 1984 [A/39/323, annexe II].

121. Ces documents contiennent toute une série de mesures visant à prévenir une catastrophe nucléaire, à réduire, puis à éliminer les armes nucléaires. Des propositions ont également été faites pour créer les conditions propices à l'adoption de telles mesures et à l'instauration de la confiance entre les Etats. La proposition selon laquelle toutes les puissances nucléaires qui ne l'ont pas encore fait renonceraient à utiliser en premier les armes nucléaires revêt une importance particulière. De même, la proposition de conclusion d'un traité sur le non-recours mutuel à la force armée et le maintien de relations pacifiques entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] est plus urgente que jamais. La Déclaration de Moscou des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle met plus particulièrement l'accent sur la nécessité de maintenir une parité militaire et politique à des niveaux de plus en plus bas et de poursuivre des négociations constructives sur la limitation de la course aux armements et sur le désarmement en observant strictement le principe de l'égalité et de la sécurité égale pour tous.

M. Bucci (Italie), vice-président, prend la présidence.

122. La mise en œuvre de la proposition concernant un gel quantitatif et qualitatif des arsenaux nucléaires de tous les Etats nucléaires serait une mesure importante dans ce sens. Dans cet ordre d'idées, la République populaire mongole a dit qu'elle appuyait la Déclaration commune des chefs d'Etat et de gouverne-

ment de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la République-Unie de Tanzanie [A/39/277] dans laquelle ils lancent un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles entreprennent de limiter et de réduire les armes nucléaires.

123. Les pourparlers soviéto-américains sur la limitation et la réduction des armes stratégiques sont extrêmement importants pour atténuer le danger d'une guerre nucléaire. Les Etats-Unis devraient retirer les missiles nucléaires de première frappe déployés dans certains pays d'Europe occidentale afin que les négociations sur cette question vitale puissent reprendre.

124. Les relations entre les puissances nucléaires jouent un rôle particulièrement important dans l'amélioration du climat international. Le Gouvernement de la République populaire mongole appuie la proposition soviétique pour un accord aux termes duquel on reconnaîtrait de concert les normes concrètes devant régir les relations entre les Etats nucléaires aussi bien que les mesures destinées à les rendre obligatoires. Nous jugeons nécessaire d'incorporer cette proposition opportune dans les résolutions adoptées à la présente session de l'Assemblée générale.

125. La proposition concernant “L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques au profit de l'humanité”, soumise par M. Andrei A. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, à la présente session de l'Assemblée générale [voir A/39/243] vise à interdire une fois pour toutes le recours à la force dans l'espace extra-atmosphérique et à protéger l'humanité contre l'emploi de moyens de destruction massive à partir de l'espace extra-atmosphérique. La conclusion rapide d'un accord sur la prévention de la militarisation de ce milieu vital permettrait aux Etats de s'efforcer en commun d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Ma délégation exprime l'espoir que l'Assemblée générale demandera à tous les Etats qui disposent d'un vaste potentiel en matière de technologie spatiale, à commencer par les Etats-Unis et l'Union soviétique, d'engager sans plus tarder des négociations sur cette question.

126. La situation en Asie devient de plus en plus complexe et tendue. Les Etats-Unis ont entrepris de transformer de nombreuses parties du continent en bases de lancement pour leurs missiles nucléaires. Le fait que Washington, avec la participation de ses complices en Asie, ait entrepris d'établir une nouvelle base pour ses missiles nucléaires de première frappe ayant pour cible les pays socialistes et les autres Etats épris de paix du continent est particulièrement lourd de danger.

127. Des efforts renouvelés ont été faits pour créer de nouveaux groupements et de nouvelles alliances militaires et politiques. Le triangle Washington-Tokyo-Séoul est conçu en tant qu'axe de ces formations envisagées.

128. Des tendances militaristes et revanchardes s'affirment une nouvelle fois dans cette partie du monde, au Japon en particulier, qui est de plus en plus intégré au bloc de l'OTAN. Aujourd'hui, d'aucuns ont tendance à oublier les leçons de l'histoire pourtant riches en enseignements. J'en veux pour preuve les événements qui se sont produits il y a 45 ans, à la veille même de la seconde guerre mondiale. En 1939,

les militaristes japonais ont subi un revers cuisant quand ils ont violé l'indépendance et l'intégrité territoriale de notre pays alors qu'ils tentaient de réaliser leur plan : la création d'un empire panasiatique du Japon. L'opération combinée des forces armées soviétiques et mongoles dans la région de la rivière Khalkhyn Gol a déjoué les visées aventuristes des militaristes japonais et porté un coup dur aux plans stratégiques des forces du fascisme et de la réaction.

129. Les foyers de tension et de conflit existants sont exacerbés et de nouveaux sont créés sur le continent. Les prétendues actions parallèles des forces impérialistes et hégémonistes contribuent souvent à une telle évolution.

130. Une situation tendue continue d'exister en Asie du Sud-Est à la suite des intrigues de ces milieux, qui se refusent à accepter les nouvelles réalités de la région. La situation se trouve encore aggravée par les incursions armées de la Chine qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République socialiste du Viet Nam, par les actions hostiles de la Thaïlande contre le régime populaire du Kampuchea et, récemment, par son agression armée ouverte contre la République démocratique populaire lao, qui s'est traduite par l'occupation d'une partie du territoire de ce pays.

131. La République populaire mongole appuie pleinement la position de la République démocratique populaire lao, qui a été exposée dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères en date du 13 juin 1984 [A/39/310] ainsi que dans le Livre blanc du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, qui a été publié le mois dernier [voir A/39/540]. L'essentiel du problème et ses origines ont été exposés avec une grande lucidité dans la déclaration que M. Phoun Sipraseuth, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, a faite à l'Assemblée générale la semaine dernière [17^e séance].

132. Nous continuons de penser que les problèmes de l'Asie du Sud-Est peuvent et doivent être réglés par les Etats de la région, par un dialogue constructif, à l'abri de toute ingérence étrangère. Le Gouvernement de la République populaire mongole a toujours appuyé les propositions du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea visant à transformer l'Asie du Sud-Est en une zone de paix, de stabilité et de bon voisinage. Il s'oppose résolument à toute tentative visant à utiliser les Nations Unies pour dissimuler une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et se prononce pour l'octroi rapide à ce pays du siège qui lui revient légitimement dans l'Organisation mondiale.

133. Nous estimons que, compte tenu de la situation tendue qui existe en Extrême-Orient, les propositions de la République populaire démocratique de Corée visant le retrait immédiat des troupes américaines et des armes nucléaires de la Corée du Sud et l'atténuation des tensions dans la péninsule coréenne et aux alentours sont de plus en plus pertinentes. Mon gouvernement continue d'appuyer la lutte du peuple coréen pour une réunification pacifique et démocratique de son pays, sans l'ingérence étrangère.

134. Les intérêts du peuple afghan et ceux de la paix en Asie exigent une action résolue pour déjouer les efforts visant à élargir la guerre non déclarée contre

la République démocratique d'Afghanistan. Les propositions constructives du gouvernement de ce pays ouvrent la voie à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan, qui a été créée par les actes hostiles des forces impérialistes et de leurs complices. Une fois de plus, nous exprimons l'espoir que le dialogue entre les représentants de l'Afghanistan et du Pakistan, mené grâce aux bons offices du représentant du Secrétaire général, aboutira à des résultats positifs.

135. La République populaire mongole condamne résolument les actes expansionnistes d'Israël et l'ingérence croissante des Etats-Unis au Moyen-Orient. Elle continue de croire que le règlement du problème au Moyen-Orient doit être trouvé sur la base du respect du droit inaliénable du peuple palestinien de créer son propre Etat indépendant, et du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Mon gouvernement est en faveur de la convocation d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité. Il insiste sur l'importance des propositions que le Gouvernement soviétique a présentées le 30 juillet dernier [voir A/39/368], et qui visent à trouver un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient.

136. Nous préconisons la cessation rapide de la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq. Ce conflit, marqué par une nouvelle escalade dangereuse, fait le jeu des forces impérialistes, qui cherchent à promouvoir leurs intérêts égoïstes dans cette région, et dans le golfe Persique en particulier.

137. La République populaire mongole favorise un règlement pacifique et juste du problème de Chypre, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur cette question. Un tel règlement appelle, tout d'abord, le retrait de toutes les forces étrangères de Chypre et l'élimination des bases militaires étrangères situées sur son territoire. A cet égard, nous apportons notre appui aux bons offices du Secrétaire général.

138. Mon gouvernement a toujours appuyé les efforts déployés par les Etats du littoral pour créer une zone de paix dans l'océan Indien et préconise l'application rapide de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix adoptée en 1971 [résolution 2832 (XXVI)]. Il importe, à notre avis, que l'Assemblée générale, à sa présente session, s'exprime clairement en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur cette question au cours du premier semestre de 1985. La délégation mongole se félicite de l'initiative des chefs de gouvernement des Etats du Pacifique sud tendant à créer une zone dénucléarisée dans cette région.

139. Le Gouvernement de la République populaire mongole partage l'avis de la majorité écrasante de la communauté mondiale selon lequel, à l'ère nucléaire, il n'y a pas d'autre solution raisonnable que des négociations constructives et la coexistence pacifique des Etats.

140. C'est précisément cette attitude qui a incité la République populaire mongole à proposer, en mai 1981, la conclusion d'une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats de l'Asie et du Pacifique. Elle a pour objet de consacrer le principe du non-recours à la force

dans les relations entre Etats de la région, permettant ainsi un dialogue constructif et des négociations pacifiques — en d'autres termes, les principes de la coopération amicale — comme base de ces relations.

141. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de mettre en œuvre la proposition soviétique sur l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient et sur le développement de relations de bon voisinage entre les Etats de la région. Le Gouvernement de la République populaire mongole appuie les efforts déployés par l'Union soviétique pour normaliser les relations avec la Chine aussi bien qu'avec le Japon.

142. Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales est intrinsèquement lié à l'élimination complète des vestiges du colonialisme et à l'élimination du racisme et de l'*apartheid*.

143. Comme par le passé, ma délégation condamne vivement la politique inhumaine de l'*apartheid*. Le peuple mongol apporte son soutien à la lutte de libération nationale et sociale menée par le peuple de l'Afrique du Sud contre le régime raciste, sous la direction de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

144. La République populaire mongole continue d'appuyer le peuple namibien qui, sous la direction de la SWAPO, lutte pour sa liberté et son indépendance. Elle condamne les manœuvres des forces impérialistes et racistes qui visent à perpétuer le régime colonial en Namibie et se joint à la communauté mondiale pour exiger l'octroi immédiat de l'indépendance à la Namibie sur la base des résolutions bien connues de l'Organisation des Nations Unies.

145. Nous appuyons l'octroi de l'indépendance aux territoires dits "petits", en particulier la Micronésie, et nous nous opposons à l'utilisation de ces territoires comme tremplin pour des préparatifs militaires.

146. La politique coloniale des principaux pays capitalistes trouve essentiellement son expression dans les relations économiques avec les pays en développement. Les termes "colonialisme économique", "colonialisme financier" sont employés fréquemment et non sans fondement.

147. La République populaire mongole a toujours appuyé la juste lutte des pays en développement pour la démocratisation des relations économiques internationales sur la base de l'égalité et de l'équité. Ma délégation est d'avis que les principes dictés par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et par la Déclaration et le Programme d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] revêtent aujourd'hui une importance accrue. Nous continuons d'apporter notre soutien aux initiatives des pays en développement relatives à l'ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale en faveur du développement.

148. L'année prochaine, la communauté internationale célébrera le quarantième anniversaire de la grande victoire sur les forces du fascisme et du militarisme. L'Union soviétique a joué un rôle décisif dans cette victoire en soutenant la plus forte de la bataille de la seconde guerre mondiale. La création de l'Organisation des Nations Unies a été un résultat important de cette victoire remportée à l'échelle mondiale. Elle est devenue le symbole des aspirations des peu-

ples du monde et de leur détermination à ne plus jamais permettre la guerre. Nous pensons que la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation en 1985 sera pour la communauté internationale l'occasion de renforcer ses efforts en vue de la réalisation de sa tâche primordiale, à savoir l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre mondiale.

149. S'agissant de la guerre et de la paix, aucun être doué de raison ne saurait rester un observateur désintéressé. La garantie de la paix mondiale est devenue le souci de l'humanité tout entière. Pour atteindre ce but, les peuples du monde sont destinés à jouer un rôle actif et à remplir une noble mission. Dans ce contexte, je voudrais me référer à une déclaration pertinente du Secrétaire général qui souligne que sans la compréhension et l'appui des peuples du monde les gouvernements ne réussiront pas à atteindre les nobles objectifs de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous.

150. Les peuples ont un droit sacré à la paix, c'est-à-dire un droit à la protection de la paix internationale. Assurer la reconnaissance universelle de ce droit sacré en le formulant et le proclamant dans un document spécial de l'Organisation répondrait aux intérêts de la cause commune du maintien de la paix. Guidé par ces considérations, le Gouvernement de la République populaire mongole a proposé que l'Assemblée générale inscrive à son ordre du jour de la présente session un point intitulé "Droit des peuples à la paix" et a présenté un projet de déclaration sur cette question [A/39/141, annexe II].

151. Nous proposons à tous les Etats Membres de l'Organisation de réaffirmer solennellement que le droit des peuples à la paix est inaliénable et légitime. Sauvegarder ce droit et coopérer à sa réalisation devrait être déclaré obligation fondamentale de chaque Etat. Nous estimons qu'il est important que l'Assemblée générale demande à tous les Etats de fournir les garanties juridiques et matérielles de ce droit. Cela comprendrait par exemple l'adoption par les Etats qui ne l'ont pas encore fait de mesures législatives visant à protéger la paix, et de mesures sur la protection du droit des citoyens de prôner la paix et de s'opposer à la guerre.

152. Il faudrait prendre des mesures pratiques en tant que garanties pour faciliter la proscription du recours à la force dans les relations internationales, la solution des différends internationaux par des moyens pacifiques et le renforcement de la confiance entre Etats. Garantir le droit des peuples à la paix équivaut à défendre le droit des Etats à la sécurité. Cela exige la participation active de tous les Etats à des efforts visant à des mesures pratiques en faveur de la cessation de la course aux armements et de la réalisation des objectifs du désarmement. Il faut obliger les Etats dotés d'armes nucléaires à mener des politiques orientées vers l'élimination de la menace d'une catastrophe nucléaire et leur demander de s'inspirer dans leurs relations mutuelles des normes propices à la réalisation de cet objectif.

153. Nous estimons qu'il est important que l'Assemblée générale lance un appel à tous les Etats et à toutes les organisations internationales pour qu'ils facilitent, par tous les moyens possibles, l'exercice de ce droit fondamental des peuples en adoptant d'autres mesures appropriées sur le plan national et international.

154. L'adoption par l'Assemblée générale d'une déclaration sur la base du projet que nous avons présenté constitue, selon nous, une démarche politique importante de la part de l'Organisation des Nations Unies, visant à mobiliser et à intensifier les efforts de la communauté mondiale pour éliminer le danger d'une guerre nucléaire. L'adoption d'un tel document nous aiderait aussi grandement à combiner les efforts des Nations Unies en faveur du maintien de la paix internationale avec la lutte de la communauté mondiale contre le danger d'une guerre nucléaire et en faveur de la sécurité mondiale.

155. Pour conclure, je voudrais dire quelques mots sur mon pays. L'année en cours revêt une importance particulière pour mon peuple. Le soixantième anniversaire de la proclamation de la République populaire mongole sera célébré solennellement au mois de novembre prochain.

156. Cet acte a marqué le début d'une étape historique au cours de laquelle des transformations sociales et économiques profondes ont été réalisées dans notre pays. Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis lors, la Mongolie est devenue un Etat socialiste dynamique doté d'une économie prospère et dont le peuple jouit d'un bien-être qui s'améliore constamment. Notre pays est en train d'accomplir avec succès les grandes tâches visant à achever l'édification d'une société socialiste et il fait face à l'avenir avec optimisme.

157. La République populaire mongole est devenue partie intégrante de la communauté des Etats socialistes. Elle mène une politique constante de paix et d'amitié entre les nations. Mon gouvernement consacre des efforts considérables au renforcement de l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies destinées à réaliser le but primordial de sa Charte. C'est cette aspiration qui animera notre délégation à la présente session de l'Assemblée générale.

158. M. PAZ BARNICA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous sommes à la veille d'une grande fête. En 1985, on célébrera le quarantième anniversaire d'une organisation qui fut créée pour répondre aux idéaux les plus élevés de l'humanité, pour raffermir la paix et la sécurité internationales, pour développer les liens d'amitié et de coopération entre les Etats, pour promouvoir le respect des droits et des libertés fondamentales de tous les êtres humains, pour être le creuset dans lequel toutes les nations doivent concorder leurs efforts à des fins communes.

159. Il reste encore beaucoup à faire pour perfectionner une communauté juridique des Etats, régie par un ordonnancement qui garantisse effectivement la réalisation des objectifs des Nations Unies : "un ordre pour promouvoir la paix", comme le concevait le maître de Vienne, constitue "l'une des questions les plus urgentes de notre époque, et de son issue dépend le destin de la civilisation".

160. A une époque marquée par l'incertitude, nous sommes obligés de réfléchir aux facteurs qui nous empêchent de dépasser un ordre juridique encore primitif, en dépit des progrès réalisés au cours de ces 39 dernières années. Compte tenu du fait que l'humanité entière se trouve dans une situation d'extrême danger, il est impérieux de ne pas se contenter de parler de désarmement, mais bien de désarmer; de ne

pas se contenter de parler de coopération, mais bien de coopérer; de ne pas se contenter de parler du respect de la dignité de l'homme, mais bien de la respecter.

161. Notre monde a changé de façon radicale depuis le 24 octobre 1945. Cinquante nations ont participé à la Conférence de San Francisco. L'entrée du Brunéi Darussalam, que nous accueillons aujourd'hui avec tant de plaisir, souligne la vocation universelle de l'Organisation qui compte maintenant 159 Membres. La population mondiale d'aujourd'hui a doublé au cours des 39 années qui se sont écoulées depuis 1945. L'Organisation et le monde ont changé de façon radicale. Les frontières de la communauté internationale se sont élargies de façon vertigineuse, et les marges de survie des peuples du monde se sont réduites, ce qui est angoissant pour notre conscience et nous fait réfléchir profondément sur le monde de demain. La décennie des années 80 est marquée par la plus grave crise économique que le monde ait connue au cours de ces trois décennies, crise qui s'accompagne de souffrances sociales incalculables.

162. Notre tiers monde, notamment, a été sérieusement touché par les déficits fiscaux, le service de la dette externe, le chômage alarmant, les prix élevés de l'énergie et des produits manufacturés, la chute de nos exportations et des prix des matières premières, la baisse du niveau d'épargne et d'investissement, la fuite des capitaux, les catastrophes naturelles, l'explosion démographique, la faim et la guerre.

163. Comme si cela n'était pas suffisamment préoccupant, les ressources naturelles dont nous disposons diminuent ou se détériorent, ce qui constitue pour nous un sérieux avertissement et nous démontre que l'expansion économique à tout prix a hypothéqué l'avenir de l'humanité, car les systèmes biologiques qui servent de support à l'économie ont été dévastés.

164. A côté de tant d'infortunes, des sources spécialisées nous informent qu'au cours de la période de récession économique mondiale, entre 1979 et 1983, les dépenses militaires globales sont passées de 554 à 663 milliards de dollars, soit une augmentation de 20 p. 100 en cinq ans à peine, de sorte que les dépenses militaires mondiales atteignent une moyenne de 145 dollars par personne. Ce qui est encore plus désespérant, c'est que ces mêmes sources indiquent que déjà en 1980, le tiers monde consacrait plus de ressources à l'importation d'armements qu'à l'importation de céréales, bien qu'il s'agît de pays à structure agricole qui devaient encore acquérir les moyens de survie fondamentaux.

165. Notre monde, et le monde de demain, se heurte à une réalité dramatique qui ne saurait échapper à la responsabilité d'aucun des Membres de l'Organisation ni de l'Organisation elle-même. La célébration du quarantième anniversaire devrait être le point de départ d'un examen de conscience au niveau mondial et servir à évaluer les succès et les échecs, déterminer les écueils et la façon de les dépasser, réexaminer les plans et les politiques et les redéfinir compte tenu des objectifs élevés de la paix interne et internationale, du développement économique et social, de la sécurité mondiale et de la coopération dans le respect mutuel et l'interdépendance.

166. Il importe, en révisant comme il se doit notre conduite en tant qu'Etats, de ne pas oublier que nous

interprétons souvent unilatéralement et partiellement les principes de la Charte des Nations Unies. Le respect des obligations internationales qui en découlent ne doit pas être sapé par une politique odieuse de blocs, qui dénature les objectifs communs des Nations Unies.

167. Les ambitions hégémoniques ne doivent pas porter atteinte aux principes qui déterminent la conduite de l'Organisation mondiale. Les intérêts du Nord ne doivent pas avoir priorité sur ceux du Sud. Le bien-être des uns ne doit pas, et ne peut pas, dépendre de la misère des autres. Les principes du droit entre les Etats ne doivent pas être séparés les uns des autres ni des obligations qu'ont tous les Etats à l'égard de leur peuple.

168. Ce qu'il faut, c'est retourner aux sources, c'est retrouver la vision œcuménique originale en s'efforçant de concevoir un monde différent. Ce qu'il faut également, c'est la ferme volonté de s'attacher à renforcer l'efficacité, l'impartialité et la confiance grâce auxquelles l'Organisation des Nations Unies, en tant que principale organisation internationale, constitue le moyen le plus approprié de protéger les intérêts de la communauté des Etats en plaçant la norme internationale au-dessus des intérêts particuliers de tel ou tel de ses membres et en la faisant respecter par tous, sans aucune discrimination tenant aux régimes politiques, économiques et sociaux.

169. Parions maintenant de l'Amérique centrale. Les événements qui s'y déroulent constituent un drame qui suscite une inquiétude lancinante et qui a pour cadre l'affrontement obsédant dont cette bande de terre stratégique, baignée par deux océans, qui unit le Nord et le Sud dans l'hémisphère occidental, est le théâtre.

170. La région centraméricaine souffre des conséquences d'un abandon généralisé et affligeant des principes de justice, de liberté et de solidarité, qui inspirent toujours les peuples des Etats qui la composent et devraient toujours inspirer leurs dirigeants. L'Amérique centrale souffre des conséquences de relations inégales et désavantageuses avec les nations les plus développées, qui ont exercé leur hégémonie et leur influence dans cette région. Elle souffre des conséquences qui découlent de la priorité accordée aux intérêts économiques particuliers au détriment des intérêts essentiellement humains, qui ont été négligés en raison de l'égoïsme des secteurs dominants internes et étrangers, car la cupidité ne connaît ni dignité ni frontière.

171. L'Amérique centrale souffre également aujourd'hui d'une agression brutale perpétrée de l'extérieur et directement alimentée par les efforts déployés pour conquérir le pouvoir politique et des positions stratégiques particulières en mettant à profit les circonstances inhérentes à la crise politique, économique et sociale qui trouble la région.

172. Dans cette dure épreuve, le peuple centraméricain s'est vu contraint de payer le prix très élevé de son sang et de ses larmes pour mener sa lutte courageuse contre la dictature et le totalitarisme, contre les inégalités et le pillage de ses ressources, contre la dépendance et l'alignement.

173. Les peuples d'Amérique centrale ont tous le sentiment que des épreuves si difficiles ne peuvent que céder la place à un avenir prometteur, qui soit propre à une Amérique centrale à l'abri des ingé-

rences étrangères, d'où qu'elles viennent. La région ne doit être soumise ni à l'exploitation ni à l'ingérence ni à la sujétion. Elle ne doit pas être la proie de l'expansionnisme de puissances extracontinentales qui cherchent à annihiler à jamais son avenir démocratique et pluraliste, tolérant et ouvert, auquel ses peuples aspirent avec fougue et espoir.

174. Le chemin est ouvert aux avantages mutuels, au respect réciproque et à une noble coopération pouvant mener à une participation authentiquement démocratique, qui ne fasse place ni aux chaînes ni à la violence, qui éloigne définitivement le spectre de la domination totalitaire et qui réconcilie les peuples avec leurs dirigeants dans la poursuite des idéaux de liberté, de justice, de paix et de progrès.

175. La majorité des nations de la région éprouvent ce sentiment et, bien qu'elles subissent les conséquences néfastes d'une crise économique profonde et de déséquilibres sociaux, elles ont choisi d'emprunter simplement et sagement le chemin d'un redressement historique : celui de la démocratie représentative, pluraliste et participative.

176. Il est évident que l'on aurait dû emprunter depuis longtemps déjà cette voie où l'on vient à peine de s'engager. Voilà le premier signe d'une volonté politique qui cherche à se manifester dans de nouvelles possibilités économiques et sociales. Mais il importe de noter que, lorsque les peuples d'Amérique centrale ont eu la possibilité de choisir, ils ont choisi la liberté.

177. L'ONU reconnaît, comme faisant partie intégrante de l'ordre général sur lequel se fonde la paix, le droit à l'autodétermination des peuples. Il est indispensable que tous les peuples centraméricains puissent déterminer librement leur présent et leur avenir, sans imposition d'aucune sorte, sans que la force ni les pressions de l'appareil d'Etat continuent de violer leur droit de décider librement de leur organisation politique, économique et sociale en exerçant leur droit souverain d'élire leurs dirigeants. C'est là une condition inéluctable pour que la paix soit instaurée de façon permanente au cœur de cet hémisphère.

178. Il est indispensable également, pour que la paix soit réinstaurée dans la région, que les Etats centraméricains s'engagent fermement et de bonne foi à réduire leurs arsenaux de guerre et à les ramener à des limites strictement compatibles avec le maintien de l'ordre et de la défense nationale. La création de forces offensives en Amérique centrale, l'introduction d'un armement nouveau et lourd, la militarisation aliénante de la société, les accords militaires secrets et menaçants et la constitution d'armées impressionnantes sont des éléments qui troublent la paix et la sécurité internationales en Amérique centrale. Tout cela empêche la création d'un climat de détente et de confiance et pousse, en outre, les Etats voisins à rechercher des formules de défense compensatoires qui détournent d'énormes ressources humaines et économiques pour maintenir une sécurité équivalente, ce qui entraîne des sacrifices sociaux très élevés et des coûts politiques que l'on aurait pu éviter, dans l'intérêt de ceux qui ont si peu ou même rien et qui ont tant de besoins à satisfaire.

179. Le Gouvernement du Honduras insiste fermement sur la nécessité péremptoire de mettre fin à la

course aux armements en Amérique centrale, de limiter les armements et les effectifs militaires et d'amorcer immédiatement un désarmement général, sous un contrôle international rigoureux et effectif. Mon gouvernement fait appel à la conscience des pays centraméricains pour qu'ils déclarent devant la communauté internationale accepter formellement l'objectif du désarmement comme une condition indispensable à la paix. En même temps, il invite instamment tous les Etats Membres à discuter des mesures appropriées que l'Organisation pourrait adopter afin de concentrer les efforts faits en matière de désarmement sur un système de réglementation des armements applicable aux pays du tiers monde qui ont, vis-à-vis de leurs peuples, l'importante obligation morale de faire cesser la course aux armements et l'obligation au niveau international, vis-à-vis des pays voisins, de réduire leurs arsenaux et leurs forces armées afin de favoriser l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité entre nations.

180. Depuis avril 1983, nous prenons une part active aux négociations organisées par le Groupe de Contadora. Notre contribution a eu pour but principal de favoriser l'établissement et le développement de systèmes démocratiques, pluralistes et participatifs dans les cinq pays centraméricains, d'établir un système de sécurité régionale fondé sur la réduction et le contrôle des armements et des effectifs militaires, d'éliminer la présence militaire étrangère ainsi que de parvenir à un respect mutuel du principe de non-ingérence. Nous sommes également intervenus, profondément solidaires, en faveur de la coopération pour le développement économique et social.

181. Le 7 septembre dernier, les ministres des affaires étrangères des pays qui constituent le Groupe de Contadora ont présenté une version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. Ce projet d'accord global comporte l'établissement d'une série d'obligations juridiques que les Etats d'Amérique centrale doivent assumer dans les domaines politique, économique et social, ainsi que dans celui des mécanismes de vérification et de contrôle de ces obligations.

182. Le Gouvernement de la République du Honduras accepte les engagements de fond contenus dans cet accord et, comme il l'a déjà déclaré, réaffirme qu'il est prêt à assumer toutes les responsabilités qui découlent du processus de négociation qu'il faudra poursuivre pour le présent et l'avenir de l'Amérique centrale, jusqu'à la signature de ce document important.

183. Le Honduras ne refuse aucun des engagements juridiques qui pourraient être pris dans le cadre du strict respect du principe de la réciprocité des obligations et de leur respect en toute bonne foi par tous les Etats d'Amérique centrale.

184. En ce qui concerne sa politique, le Honduras est disposé à continuer à s'inspirer des postulats de la démocratie représentative, pluraliste et participative, comme cela est indiqué dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

185. Le Honduras est disposé à accepter la vérification et le contrôle international *in situ* de ses processus électoraux et des autres engagements politiques qu'il prend.

186. Le Honduras est disposé à promouvoir et respecter les droits de l'homme car il est convaincu que la garantie de la dignité de l'homme par l'Etat constitue un devoir moral et pragmatique.

187. Le Honduras est prêt à entamer immédiatement des négociations visant à limiter, réduire et contrôler ses stocks d'armements, le nombre de ses hommes sous les drapeaux et ses installations militaires dans un délai de 90 jours comme le propose l'Accord, ou même dans un délai moindre, et il est également prêt à suivre un calendrier acceptable pour ces réductions.

188. Le Honduras est disposé à se soumettre à un système strict de vérification et de contrôle *in situ* de tous les engagements qu'il prend en matière de sécurité.

189. De même, le Honduras est disposé à exiger que tout Etat qui assume les mêmes obligations s'en acquitte fidèlement, car les Honduriens ne cherchent pas à parvenir à une trêve qui, par des artifices connus, dissimule la possibilité de légitimer un régime d'oppression. Ils n'accepteront pas que l'initiative de Contadora soit utilisée pour camoufler la folle course aux armements ou la préparation de campagnes de domination, de terrorisme et de sabotage, ou encore l'intervention ou le trafic d'armes. Le Honduras ne veut pas d'une trêve qui sacrifie aux nécessités de circonstance mais veut une paix stable et durable fondée sur la justice et soutenue par la liberté.

190. En conséquence, nous insisterons essentiellement sur trois points : la sécurité dans l'exécution de tout accord, la vérification et le contrôle effectifs du respect des obligations contractées, et l'avenir que l'on réservera aux forces irrégulières une fois qu'elles auront déposé les armes et que l'on aura trouvé une solution aux conflits internes qui les opposent. Ceux qui ont affirmé accepter l'Accord de Contadora devront apporter la preuve de leur bonne foi lors des négociations qui vont être entreprises entre les cinq Etats d'Amérique centrale pour faire de celui-ci un instrument pleinement contraignant et vérifiable.

191. Certains disent — en même temps qu'ils jurent par l'Accord de Contadora — qu'ils ne sont pas prêts à réduire les armements mais continueront de s'armer. Il y a des faits qui indiquent d'ores et déjà que l'engagement pris à l'égard de la démocratie n'est qu'un nouvel artifice publicitaire des plus fastidieux. Il s'agit uniquement là de la violation anticipée d'un accord qu'hypocritement on dit accepter pour ensuite, de mauvaise foi, ne pas le respecter.

192. En dépit de tout cela, mon gouvernement souscrit pleinement à l'idée exprimée par les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora, à savoir qu'il "appartient maintenant aux gouvernements d'Amérique centrale de témoigner de leur volonté politique de traduire en termes juridiques les engagements pris dans ce contexte et d'adopter, sur cette base, les formules de compromis réalistes et équitables qu'ils jugeront appropriées" [A/39/495, annexe I]. Dans ce sens, mon pays et mon gouvernement n'épargneront aucun effort pour parvenir à un accord global sur les 21 objectifs⁸ du Groupe de Contadora a favorisés avec tant d'empressement dans les efforts tentés pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la coopération en Amérique centrale, et dont nous sommes très reconnaissants aux Gouver-

nements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela.

193. Aujourd'hui, au nom du Gouvernement du Honduras, nous avons adressé une cordiale invitation aux Ministres des relations extérieures du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua pour que le 19 octobre prochain nous nous retrouvions à Tegucigalpa pour examiner la situation centraméricaine et promouvoir réellement la signature de l'Accord de Contadora.

194. Il y a une note de discordance : il y a quelques jours, des accusations hardies ont été lancées de cette tribune visant à impliquer mon pays dans une invasion présumée du Nicaragua. Cela fait trois ans que nous entendons cet appel véhément et alarmiste dont l'hypocrisie et l'incohérence sont évidentes.

195. Le 19 mars 1982, le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, affirmait dans une lettre adressée au Conseil de sécurité⁹ qu'une invasion de son pays était "imminente". Dans son numéro du 20 mars 1982, le *Washington Post* disait que le Gouvernement sandiniste continuait à préparer sa population à une invasion éventuelle, qu'un programme de construction d'abris antiaériens venait d'être entrepris et que les 70 000 hommes, qui constituaient à l'époque les forces armées et les milices de cette nation, étaient tenus en état d'alerte.

196. Le 25 mars 1982, le même commandant déclarait que le Nicaragua avait demandé la convocation du Conseil de sécurité devant "l'imminence" d'une intervention en Amérique centrale, étant donné qu'une analyse des événements montrait clairement que l'intervention allait se produire.

197. Le 10 novembre 1982, le *Financial Times* se référait à une note que le Ministère des relations extérieures du Nicaragua avait fait distribuer le 8 du même mois à Managua, disant que "les événements indiquaient que l'invasion du Nicaragua était imminente".

198. Le 19 janvier 1983, dans un communiqué officiel, transmis au Conseil de sécurité, le Ministère des relations extérieures de ce pays annonçait que l'on préparait "les conditions nécessaires à des actes d'agression de plus grande envergure" contre le Nicaragua¹⁰.

199. Dans une autre lettre adressée au Conseil de sécurité le 5 mai 1983, le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua se référait à "l'exécution de la nouvelle étape d'invasion" de son pays¹¹. Quatre jours plus tard, le Ministre des relations extérieures du régime nicaraguayen se disait en mesure de confirmer l'exécution d'une invasion qui était en train de semer la terreur dans le pays. Le 19 mai de la même année, le Ministre des relations extérieures du Nicaragua déclarait au Conseil de sécurité que son pays faisait l'objet d'une invasion immorale et injustifiable¹².

200. A la différence de son gouvernement qui parlait d'une action consommée, le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, lors du débat sur la situation en Amérique centrale à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, déclarait le 8 novembre 1983 [47^e séance] qu'à ce même moment une invasion de son pays était manifestement en cours. Des informations du même ordre avaient été données pendant les débats à la trente-septième session [34^e séance].

201. Dans son numéro du 18 novembre 1983, le *Financial Times* faisait mention "d'une psychose d'invasion qui s'était emparée de la nation nicaraguayenne" et déclarait que "les dirigeants sandinistes préparaient la population à ce qu'ils considéraient être une invasion imminente des Etats-Unis et de leurs alliés en Amérique centrale".

202. Une fois encore, le 3 février 1984, le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité déclarait¹³ que les Etats-Unis cherchaient à provoquer une guerre entre le Honduras et le Nicaragua afin de justifier une intervention.

203. De nouveau le 2 avril 1984, le représentant du Nicaragua déclarait au Conseil de sécurité : "dans les prochains jours, nous nous attendons à une nouvelle invasion lancée depuis le territoire hondurien¹⁴". Quelques mois plus tard, le 7 septembre dernier, il déclarait que l'on préparait "les conditions politiques de cette invasion¹⁵".

204. C'est en raison de ces assertions dénuées de fondement que je ne puis être surpris qu'une nouvelle tentative ait été faite pour tromper les Etats représentés ici par une déclaration paranoïaque concernant une invasion du Nicaragua toujours annoncée mais jamais réalisée.

205. De l'examen des dates auxquelles ont été préférées ces accusations, il ressort clairement qu'il existe un lien entre elles et la tenue de certaines réunions du processus de paix du Groupe de Contadora et, curieusement, l'invasion que l'on qualifie encore une fois "d'imminente", en apportant un luxe de détails, est précisément révélée au moment où les Etats d'Amérique centrale doivent se prononcer sur la version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

206. Néanmoins, nous devons reconnaître qu'il y a une différence fondamentale entre les affirmations précédentes et la dernière en date, car, outre qu'elle nous donne une date certaine — le 15 octobre prochain —, elle indique le nombre des envahisseurs, celui des avions et des hélicoptères, ainsi que les types d'armement et les routes qui seront utilisés. Deux précisions manquent cependant : l'heure à laquelle doivent commencer les opérations et les lieux où, sur la généreuse terre qui a fécondé l'inspiration de Rubén Darío et les idéaux aujourd'hui frustrés de Sandino, auront lieu les Thermopyles de ces guerres spartiates imaginaires.

207. Contrairement à ce qui a été dit eu égard à la date à laquelle devait avoir lieu cette invasion hypothétique du Nicaragua, le Président de la République d'El Salvador a rendu hommage, hier dans ce forum [24^e séance], aux efforts faits par le Groupe de Contadora, invitant l'opposition armée à participer à un dialogue de réconciliation interne dans son pays. Cet exemple devrait être suivi par ceux qui proclament accepter inconditionnellement l'Accord de Contadora tout en s'offrant à dialoguer en recourant au langage des balles.

208. La paix internationale est un bien que nous cultivons avec les pays d'autres continents, et le Honduras a encouragé le rapprochement de l'Amérique centrale avec d'autres régions du monde industrialisé pour que, grâce à la contribution internationale, on favorise le relâchement des tensions dans la région.

209. En septembre 1983, des représentants des gouvernements de pays d'Amérique centrale ont pris part à une réunion à Bruxelles pour discuter ensemble, devant les représentants d'autres gouvernements et organisations internationales, des besoins et des espoirs des pays de notre région. Cette rencontre a prouvé de façon tangible que les pays d'Amérique centrale partagent une série d'intérêts communs face au monde extérieur et que la coopération intrarégionale peut aboutir à l'établissement de liens solides et être profitable à tous nos peuples.

210. C'est cette foi dans l'action commune qui a conduit le Président du Honduras, Roberto Suazo Córdova, à proposer, en mars dernier, au Président du Costa Rica, Luis Alberto Monge, de conclure un accord de coopération entre la Communauté économique européenne et l'Amérique centrale. Le Président du Honduras a déclaré à son homologue du Costa Rica :

« J'estime que l'Amérique centrale devrait profiter de ce voyage en Belgique pour exprimer, au nom de nos pays, le grand intérêt que revêtent pour tous la négociation et la signature d'un accord de coopération avec les communautés européennes... »

« Je ne crois pas nécessaire d'énumérer tous les avantages que l'entrée en vigueur de cet accord aurait pour l'Amérique centrale... Il développerait et approfondirait le niveau déjà important de l'aide et permettrait de l'étendre à de nouveaux secteurs, ce qui serait dans l'intérêt des pays de la région qui ne reçoivent pas encore d'aide ou qui en reçoivent très peu... C'est une démarche d'intérêt commun pour les Centraméricains, un élément qui peut contribuer au relâchement des tensions dans la région. »

211. La réponse de l'Europe démocratique a été positive et un dialogue politique et économique s'est ouvert qui, espérons-le, sera permanent et portera très bientôt ses fruits.

212. En effet, il y a quelques jours à peine, les 28 et 29 septembre, s'est tenue à San José une réunion historique des ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté européenne, de l'Espagne, du Portugal, des pays d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora. En cette occasion, l'Europe occidentale a pu souligner l'intérêt qu'elle portait au développement démocratique de l'Amérique centrale, qui représente la meilleure façon de garantir la stabilité de l'isthme. C'est la manifestation évidente d'une solidarité internationale et le Honduras félicite les nations européennes qui ont participé à son avènement. En même temps, mon pays souhaite ardemment que l'on labore des mesures permanentes mutuellement avantageuses entre les deux régions qui ont des liens historiques et des aspirations communes.

213. Sur le plan économique et financier, le Honduras coopère et souscrit aux dispositions de la Déclaration de Quito, adoptée à la Conférence économique latino-américaine, tenue les 12 et 13 janvier 1984 [voir A/39/118] et du Consensus de Carthagène, adopté le 22 juin 1984 par les représentants de 11 pays d'Amérique latine [A/39/331], qui reflètent le renforcement progressif de la capacité de l'Amérique latine de répondre à la crise économique internationale et de consolider ses systèmes de coopération, afin d'encourager et d'accroître le développement économique et le progrès social de nos pays.

214. On ne peut pas détacher les efforts des pays latino-américains de ceux du Groupe des 77. A l'occasion de l'anniversaire de la création de ce groupe, il convient de souligner la nécessité de rendre plus étroite la coopération entre les pays en développement et de favoriser des négociations globales qui permettent d'analyser et de résoudre d'une façon appropriée les problèmes qui entravent l'instauration d'un régime économique mondial fondé sur la justice. Il faut commencer par surmonter les effets les plus pernicieux de la crise économique qui appellent des réponses urgentes, en particulier de la part des pays industrialisés, car ce sont les facteurs extérieurs, qui, dans une large mesure, échappent au contrôle de nos pays, qui freinent sérieusement notre capacité de nous en sortir.

215. Mon pays attache un intérêt tout particulier aux activités du Conseil économique et social dont le rôle fondamental est de réunir les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires à des relations pacifiques et amicales entre les nations. Le Honduras est convaincu de la nécessité de promouvoir le principe de la coopération multilatérale dont nos pays ont tiré tant d'avantages. A cet égard, nous devons réexaminer les instruments de coopération afin de les adapter à la dynamique des sociétés contemporaines en les préservant de toute tentative de politisation qui compromettrait l'œuvre positive et multiple entreprise par les institutions spécialisées de l'Organisation.

216. Je tiens à souligner également l'activité humanitaire de l'OACI. Je tiens en particulier à mettre l'accent sur l'accord tendant à modifier la Convention de Chicago¹⁶ en vue d'y incorporer une disposition qui proclamerait de nouveau catégoriquement le principe de non-recours à la force contre les avions civils en vol.

217. A la trente-huitième session [26^e séance] j'avais exprimé l'indignation et la condamnation sans équivoque de mon gouvernement devant la destruction d'un avion civil coréen et la mort de 269 personnes innocentes. Cette année encore, la conscience nationale hondurienne a été frappée par un fait analogue : la destruction, sans préavis, par l'armée nicaraguayenne d'un hélicoptère hondurien sans armes transportant un groupe de civils. L'auteur de cet acte criminel a été récompensé de son acte odieux en recevant une décoration du gouvernement.

218. Deux conférences récentes, la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en août et la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel tenue à Vienne, en août également, nous ont rappelé le lien étroit entre le développement, la population et l'industrialisation. Notre pays appelle à la poursuite des efforts dans ce domaine qui sont d'une importance vitale, en particulier pour les pays en développement, en raison de l'intérêt toujours plus grand accordé à la solution de ces problèmes si complexes.

219. Le 9 décembre prochain expirera le délai prévu pour la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹⁷. A ce jour, 135 pays l'ont ratifiée. Cette convention est un exemple éloquent d'une coopération internationale renouvelée. Nous demandons aux Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée de le faire tout en respectant la teneur et l'unité.

220. L'Amérique centrale vit, depuis des années, un phénomène douloureux dû à l'instabilité et à la violence qui règnent dans cette région. Ce phénomène a contraint des centaines de milliers de personnes à fuir leurs villages d'origine. Face au drame déchirant qui divise les familles de l'isthme, mon peuple et mon gouvernement ont accepté, en tant qu'obligation découlant du sentiment humanitaire qui a toujours animé le peuple hondurien, d'accueillir plus de 50 000 réfugiés et des personnes déplacées de diverses nationalités, avec l'assistance précieuse d'organismes internationaux et d'agences spécialisées comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, World Relief Refugee Services, Caritas Internationalis, Médecins sans frontières, les services de secours catholiques, l'Eglise mennonite, la Croix-Rouge internationale, le Comité intergouvernemental pour les migrations, et tant d'autres qui, de façon directe ou indirecte, contribuent à rendre plus humaines les conditions de vie des réfugiés ou des personnes déplacées. Mon gouvernement est sincèrement reconnaissant de ces efforts.

221. Ces derniers jours, du fait du changement politique intervenu en El Salvador, pays qui compte aujourd'hui un gouvernement démocratique librement élu, mon gouvernement a proposé le rapatriement volontaire, sous supervision internationale, de 18 000 Salvadoriens qui se trouvent dans mon pays. Ce processus sera mené à bien en respectant les normes du droit international applicables en la matière. Néanmoins, le Honduras maintiendra ses frontières ouvertes à tous les êtres humains qui ne se sentent pas en sécurité et qui cherchent protection en dehors de leur territoire.

222. Je voudrais rendre un hommage mérité à l'Organisation des Nations Unies pour son aide précieuse et aux institutions spécialisées et aux gouvernements qui se sont montrés solidaires des réfugiés. Je lance un appel à tous les Membres de l'Organisation pour qu'ils maintiennent et renforcent leur coopération économique et morale avec les institutions qui portent assistance à ces malheureux pour en atténuer le sort.

223. Nous avons suivi avec préoccupation l'évolution des points de tension qui menacent la paix dans d'autres régions du monde. Nous éprouvons comme si elles étaient nôtres l'angoisse et la souffrance que les conflits ouverts imposent à d'autres peuples et à d'autres nations.

224. Mon gouvernement souligne à nouveau la nécessité de trouver une solution négociée, juste et de bonne foi, au conflit de l'Atlantique Sud. Il est essentiel pour le renforcement de la paix que soient reprises des négociations complètes sur la revendication historique de souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas. Nous demandons au Secrétaire général de persévérer dans sa mission de bons offices afin de favoriser une entente fondée sur la justice.

225. Nous réaffirmons notre condamnation énergique de l'occupation étrangère du Kampuchea et de l'Afghanistan. Nous réclamons pour leurs peuples le droit de déterminer librement leur destin. Nous demandons à toutes les nations libres de désavouer l'intervention étrangère barbare dans ces zones défavorisées de la planète.

226. Pour ce qui est de la question de Corée, mon pays estime qu'il faut mettre un terme aux dernières manifestations de la guerre froide, avec bon sens et équité. La République de Corée, comme tout autre Etat qui réunit les conditions prévues à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, a le droit d'être admise en tant que Membre de l'Organisation. Le sud et le nord de la Corée doivent régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques et par des négociations directes. La communauté internationale doit encourager les gestes tendant à établir la confiance et la réconciliation entre les deux parties afin d'éliminer les barrières dressées par la peur et l'hostilité.

227. Le Honduras condamne la présence de troupes étrangères en Namibie et désapprouve le retard mis à l'établissement d'un Etat indépendant et souverain. Le plan des Nations Unies pour son indépendance constitue la base pour parvenir à une solution pacifique durable.

228. De même, nous repoussons une fois de plus la politique raciste d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud et nous déplorons les violences récentes qui ont causé de grandes pertes en vies humaines dans cette région tourmentée du monde.

229. Notre conscience a toujours été heurtée par la lutte sanglante et irrationnelle qui continue de déchirer le Liban. Récemment, des actes tragiques et déments de terrorisme dirigés contre les forces chargées de maintenir la paix et contre les missions diplomatiques à Beyrouth ont coûté des centaines de vies, créant un problème international qui mérite de retenir l'attention de l'Organisation et qui appelle la condamnation de ces actes par tous les Membres qui la composent.

230. A cet égard, je rappelle à l'Assemblée générale le fait incroyable qui avait consterné le monde civilisé quand des bandes armées attaquèrent la Mission diplomatique des Etats Unis d'Amérique à Téhéran, séquestrèrent pendant des mois le personnel diplomatique qui se trouvait dans l'édifice et exigèrent le paiement d'une rançon infâme pour sa libération, défiant ainsi les principes les plus élémentaires du droit et de la coutume diplomatique. Cette vague effrénée de violence internationale s'est également dirigée contre des ambassades du Honduras dans certains pays, lesquelles ont été victimes d'attentats à la dynamite qui, non seulement ont causé des dégâts matériels, mais ont blessé des fonctionnaires diplomatiques. De tels actes, d'une cruauté inqualifiable, doivent être sévèrement sanctionnés par la communauté des Etats.

231. Nous ne comprenons pas les motifs et la portée de la guerre folle qui oppose l'Iraq et l'Iran, qui aurait dû finir depuis longtemps et à laquelle se livrent deux membres du Mouvement des pays non alignés qui, au lieu de s'attaquer, devraient resserrer leurs liens dans l'intérêt des pays du tiers monde. Cette lutte, d'un fanatisme sans précédent, laisse les deux camps dévastés et les consciences martyrisées, de même qu'elle gêne des voies stratégiques importantes de communication et d'approvisionnement internationales.

232. Le Président de cette session de l'Assemblée générale est un éminent représentant de l'Afrique, immense zone du monde qui vit encore le mouvement

d'émancipation né de l'établissement de l'Organisation. En sa qualité de représentant de la Zambie, il aura pour tâche de diriger nos débats en un moment dramatique pour l'espèce humaine, mais je fais confiance à cet égard à son efficacité et à son habileté ainsi qu'à l'appui de la communauté internationale.

233. Passant en revue l'état actuel des relations internationales, notre esprit est troublé. Il n'est pour ainsi dire pas de région du monde qui ne se voit affectée par le fléau de la guerre, par l'absence de respect des droits de l'homme, par la négation du droit à l'autodétermination des peuples, par la faim, l'injustice et l'oppression.

234. Ensemble, nous devons entreprendre la tâche tendant à retrouver la foi que nous avons perdue, la foi dans l'homme, la foi dans son avenir, la foi dans la possibilité de faire l'histoire par des moyens différents et de libérer toutes les nations de l'obstination et de la peur.

235. Je souhaite sincèrement que cette foi profonde en notre capacité du surmonter le problème éclaire l'action du Président de l'Assemblée générale pour que les objectifs et principes qui illuminent notre chemin depuis près de 40 ans soient renforcés dans des débats alimentés par la compréhension et par l'espoir.

236. Réfléchissons donc aux appréciations portées par ceux qui ont étudié l'évolution historique des Nations Unies et aux réflexions qu'ils ont formulées sur l'essence et la transcendance de notre organe de libération universel.

237. Ainsi, l'on a dit que les deux minutes de méditation ou de prière observées chaque année au moment le commencer et au moment de conclure nos débats dans cette enceinte, étaient bien peu pour "reconnaître à quel point dépend de l'aide divine cette vaste entreprise, avec toutes ses complexités et difficultés". Et l'on nous a demandé aussi d'imaginer quelles révélations nous seraient faites, "si, d'une manière quelconque, nous pouvions nous faire une image qui combinerait tout ce qui se passe à l'intérieur de ces nombreux esprits, en cette minute si importante" pendant laquelle l'Assemblée générale commence ou conclut ses sessions. "Quels espoirs occupent ces pensées, quelles déterminations, quelles intentions destructrices et quelles demandes légitimes d'aide et de direction ? Il suffirait d'un coup d'œil pour éclairer les esprits

sceptiques du dehors quant à la somme totale de patience, de courage, de fidélité au bien et à l'intégrité pure, qui font partie de cet effort commun, et qui représente peut-être le seul espoir de l'humanité".

238. On a dit également que "ce serait l'image fidèle des Nations Unies, mais que seul Dieu la voit". C'est dans cette image que l'on pourrait découvrir le visage véritable et indélébile de la paix, dont seule l'ébauche a été visible jusqu'à présent, mais qui n'apparaît pas encore entièrement car il prend forme à mesure que le message des Nations Unies est diffusé dans le monde. Les incrédules découvriraient ici combien de cœurs se sont fait l'écho de la voix de Saint-Paul et combien ont été répétées intérieurement les paroles que celui-ci adressa aux Corinthiens lorsqu'il leur dit : "Car une porte grande et d'un accès efficace m'est ouverte, et les adversaires sont nombreux".

La séance est levée à 13 h 30.

NOTES

¹ Pour le texte, voir résolution 38/40 de l'Assemblée générale, par. 1.

² Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

³ Movimento Popular de Libertação de Angola.

⁴ Frente de Libertação de Moçambique.

⁵ União Nacional para a Independência Total de Angola.

⁶ Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatif), chap. I, sect. A.

⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de janvier, février et mars 1983, document S/15556, annexe.

⁸ Ibid., Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983, document S/16041, annexe.

⁹ Ibid., trente-septième année, Supplément de janvier, février et mars 1982, document S/14913.

¹⁰ Ibid., trente-huitième année, Supplément de janvier, février et mars 1983, document S/15567.

¹¹ Ibid., Supplément d'avril, mai et juin 1983, document S/15746.

¹² Ibid., trente-septième année, 2437^e séance.

¹³ Ibid., trente-huitième année, 2513^e séance.

¹⁴ Ibid., 2527^e séance.

¹⁵ Ibid., 2557^e séance.

¹⁶ Convention relative à l'aviation civile internationale (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 15, n° 102).

¹⁷ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.